



SM le Roi félicite le Roi des Belges pour son anniversaire et M. Brice Clotaire Oligui Nguema à l'occasion de son élection à la magistrature suprême de la République Gabonaise

Page 3

www.libe.ma

# Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH N°: 10486

Mercredi 16 Avril 2025

Réformes, Sahara, élections et Gaza au centre des échanges entre le Premier secrétaire et le Groupe socialiste

*Driss Lachguar : La motion de censure proposée par l'USFP, une initiative réaliste et conforme à l'esprit de la Constitution*



Page 2



La France réaffirme sa position «intangible» de soutien à la souveraineté du Maroc sur le Sahara  
*Tenue d'une Réunion de Haut Niveau à l'automne prochain*

Page 4

*Entre déséquilibre institutionnel et absence de volonté réformatrice*  
Des interrogations légitimes dans un contexte de crise

Par Mohamed Assouali

Page 3

Réformes, Sahara, élections et Gaza au centre des échanges entre le Premier secrétaire et le Groupe socialiste

## Driss Lachguar : La motion de censure proposée par l'USFP, une initiative réaliste et conforme à l'esprit de la Constitution



**A** l'occasion d'une rencontre avec le Groupe socialiste à la Chambre des représentants, Driss Lachguar, Premier secrétaire de l'Union socialiste des forces populaires (USFP), a remis au centre des discussions la motion de censure proposée par le parti de la Rose. Une initiative qu'il qualifie de « réaliste, exécutable et conforme à l'esprit de la Constitution ». Pour Lachguar, cette démarche représente une opportunité précieuse pour l'opposition de défendre ses positions devant l'opinion publique et d'ouvrir un débat politique à la hauteur des enjeux institutionnels du moment.

Il ne s'agit pas de renverser pour renverser, mais d'évaluer, de questionner, de mettre à nu les défaillances d'un gouvernement dont l'efficacité devient chaque jour plus incertaine. En assumant ce geste politique fort, l'USFP s'érige en porte-voix d'une opposition qui refuse de jouer un rôle d'appoint et qui ambitionne de rendre à la parole parlementaire sa noblesse et sa puissance.

Sur le plan parlementaire, le leader socialiste a rappelé que l'USFP s'est engagé dans de nombreuses réformes impulsées par SM le Roi, à condition, toutefois, que leur mise en œuvre soit sérieuse et respectueuse des objectifs annoncés. Il a aussi appelé ses députés à se mettre dès à présent en ordre de bataille pour les prochaines élections, en misant sur leur ancrage

local et leur proximité avec les citoyens. La proximité, martèle-t-il, n'est pas un slogan : c'est une méthode politique.

Lors de cette réunion tenue au siège du groupe parlementaire, plusieurs élus ont pris la parole pour exposer les problématiques de leurs circonscriptions, critiquant des pratiques nuisant à la transparence du processus électoral. Le Premier secrétaire a salué leur engagement, réaffirmant que, malgré l'hégémonie de la majorité, le Groupe socialiste restera en première ligne pour défendre les citoyens.

Dans la perspective des échéances électorales à venir, le Premier secrétaire a annoncé la convocation de la commission nationale des élections pour mardi prochain. Y participeront les députés du groupe parlementaire, les secrétaires régionaux et les cadres du parti, avec pour objectif de construire une vision collective afin de garantir une couverture complète des circonscriptions. Il a insisté sur une implication active du groupe dans ce chantier stratégique.

Fidèle à sa tradition progressiste, l'USFP intègre pleinement la dimension féminine dans cette mobilisation. Une commission dirigeante féminine, composée de parlementaires, de membres du Bureau politique et de responsables régionaux, vient ainsi renforcer l'architecture organisationnelle du parti. Ce n'est pas un geste symbolique, mais une réaffirmation de la place des femmes dans la dynamique militante

et électorale.

Driss Lachguar a, par ailleurs, souligné le rôle central joué par le Groupe socialiste-Opposition itihadie, qu'il considère comme la « vraie vitrine du parti », son bras législatif et diplomatique, sa force d'initiative et d'impact. Selon lui, son action est parfois équivalente à celle du Parlement tout entier, notamment en matière d'initiatives, de présence et de relations internationales. Il s'est félicité de la cohérence idéologique du groupe et de son choix assumé d'une opposition responsable, à égale distance de toutes les composantes de l'exécutif. Une ligne politique qui, selon lui, a permis à l'USFP de regagner sa place de première force de l'opposition.

Le Premier secrétaire a aussi salué le consensus interne autour du travail du groupe et la reconnaissance qu'il reçoit de la part des autres formations politiques, en raison de ses contributions législatives et de son influence sur des dossiers structurants comme l'éducation, la santé ou encore la justice.

Concernant la polémique liée à l'affaire dite des « fraqchia », Lachguar a révélé que le parti de la Rose n'a été informé de la création d'une commission d'enquête que 48 heures avant le dépôt de la demande, sans coordination préalable avec l'USFP, bien que le président du groupe y ait donné son accord de principe. Face à cette situation, le parti a tout

de même décidé de s'engager dans cette initiative, tout en appelant à finaliser les signatures nécessaires dans les plus brefs délais. Le dirigeant itihadie a averti, cependant, que la création effective de la commission reste très incertaine, d'où l'importance, selon lui, de privilégier la motion de censure comme levier sérieux d'évaluation de l'action gouvernementale.

Sur la situation dramatique à Gaza, le Premier secrétaire a exprimé sa profonde inquiétude et a souligné l'engagement indéfectible de l'USFP en faveur du peuple palestinien et de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). Il a fustigé ceux qui, selon lui, « se nourrissent du sang des enfants » à travers des surenchères politiques.

Il a rappelé que l'USFP avait déjà mis en garde contre les conséquences de la division palestinienne, citant en exemple la voix du martyr Omar Benjelloun, défenseur acharné de l'unité palestinienne. Il a dénoncé le coup de force contre l'Autorité palestinienne et les élections organisées en dehors de tout cadre légitime, causes principales de l'affaiblissement du front palestinien. Il a mis en garde contre une focalisation exclusive sur Gaza, au détriment de la cause palestinienne dans sa globalité, appelant à éviter toute instrumentalisation idéologique ou confessionnelle.

Le parti, a-t-il expliqué, participe activement aux rassemblements de solidarité, à condition que seules les bannières marocaine et palestinienne y soient arborées. Il a également annoncé une rencontre prochaine avec les dirigeants palestiniens, en marge du congrès du Parti du Congrès national indien, pour évoquer l'évolution de la situation.

Pour ce qui est de la première cause nationale, Driss Lachguar a réaffirmé l'attachement inébranlable du parti à l'intégrité territoriale du Royaume, soulignant que le Maroc a enregistré des avancées diplomatiques majeures, et que le plan d'autonomie constitue désormais la seule solution viable aux yeux de la communauté internationale. Il a mis en garde contre toute tentative de brouiller ce consensus national, considérant que toute dérive ne ferait que servir les ennemis de l'intégrité territoriale du pays.

Cet attachement n'est pas opportuniste, insiste-t-il : il est l'expression d'un patriotisme sincère, d'un engagement lucide, enraciné dans la conscience nationale. Le groupe socialiste continuera à porter cette voix dans les forums internationaux, dans l'Internationale socialiste, dans l'Alliance démocratique, dans tous les espaces où se forge l'avenir des nations libres.

Mehdi Ouassat

### Réunion du Bureau national de la J-USFP

## Tenue du deuxième congrès de l'Union arabe de la jeunesse socialiste à Bouznika

**L**e Bureau national de la Chabiba itihadia a tenu, samedi dernier au siège central du parti à Rabat, une réunion consacrée à l'examen de différentes questions d'ordre politique, organisationnel ainsi que des programmes futurs de la Jeunesse usfpiste.

Le secrétaire général de la Chabiba itihadia, Wakil Asraoui, a tenu, en premier lieu dans son exposé, à saluer la position des Etats-Unis réitérant la souveraineté du Maroc sur son Sahara et soutenant le plan d'autonomie. Il a également fait part du renouvellement de la solidarité avec le peuple palestinien face aux attaques et massacres

perpétrés par le gouvernement d'extrême droite de Benjamin Netanyahu.

Wakil Asraoui a évoqué dans son intervention plusieurs dossiers à caractère national, liés notamment à la mauvaise gestion du gouvernement actuel et son incapacité à mettre en œuvre les fondements de l'Etat social.

Le secrétaire général de la Chabiba a, par ailleurs, salué la dynamique remarquable que connaît l'organisation dans l'ensemble des provinces, à travers la mise en œuvre des Journées de la rose ramadanesque et la tenue de plusieurs congrès régionaux.

A l'issue d'un débat approfondi entre

l'ensemble des membres du Bureau national, la réunion a abouti, en premier, à louer la dynamique actuelle que connaît l'Union socialiste des forces populaires sous la direction du Premier secrétaire, Driss Lachguar, et à soutenir toutes les initiatives relatives à la motion de censure ainsi qu'à la participation à la commission d'enquête parlementaire. Et ce, en vue de créer un débat politique et de rétablir un équilibre institutionnel à même de freiner les politiques néolibérales du gouvernement actuel.

En second lieu, les membres du bureau ont salué la dynamique organisationnelle de la Jeunesse itihadie à travers la tenue d'un

nombre important de congrès régionaux. Ils ont appelé l'ensemble des militants à poursuivre la préparation des congrès et à les organiser dans les plus brefs délais, tout en se préparant aux prochaines échéances.

Cette réunion a également été l'occasion d'annoncer l'organisation du deuxième congrès de l'Union arabe de la jeunesse socialiste, qui aura les 28, 29 et 30 mai prochain à Bouznika. De même qu'il a été question de procéder à l'organisation d'activités nationales, régionales et locales pour commémorer le cinquantième anniversaire de la fondation de la Jeunesse itihadie.

T.R

## SM le Roi félicite le Roi des Belges pour son anniversaire et M. Brice Clotaire Oligui Nguema à l'occasion de son élection à la magistrature suprême de la République Gabonaise



Sa Majesté le Roi Mohammed VI a adressé un message de félicitations à Sa Majesté Philippe, Roi des Belges, à l'occasion de la célébration de son anniversaire.

Dans ce message, le Souverain exprime Ses vœux les meilleurs de santé et de prospérité au Roi des Belges.

"Puisse cette célébration être pour Vous et Votre famille, source de joie et de bonheur", écrit SM le Roi, exprimant au Souverain belge Sa très haute considération.

Par ailleurs, Sa Majesté le Roi Mohammed VI a adressé un message de félicitations à S.E.M. Brice Clotaire Oligui Nguema, à l'occasion de son élection à la magistrature suprême de la République Gabonaise.

"Je vous félicite pour la confiance que le peuple gabonais vous a accordée en vous élisant, dès le premier tour, à la magistrature

suprême de votre pays, au terme de la transition politique que vous avez conduite", écrit SM le Roi dans Son message, tout en adressant à cette occasion Ses vœux les meilleurs de réussite "dans votre haute mission au service de la prospérité du Gabon et de son peuple".

Le Royaume du Maroc et la République Gabonaise offrent "un modèle de coopération Sud-Sud et interafricaine fructueuse, pérenne et solidaire", souligne le Souverain, ajoutant que "nos deux peuples sont unis par une riche et profonde amitié".

SM le Roi assure le président gabonais de "la disposition du Royaume à poursuivre le travail déterminé avec votre pays frère en vue de renforcer ces liens privilégiés et d'élargir la portée de la coopération bilatérale dans les domaines d'intérêt commun".

*Entre déséquilibre institutionnel et absence de volonté réformatrice*

# Des interrogations légitimes dans un contexte de crise

Plus de dix ans après l'adoption de la Constitution de 2011, censée refonder le contrat politique marocain, l'expérience démocratique nationale demeure entravée par des blocages profonds.

### Plus d'une décennie après la réforme constitutionnelle : Vers une démocratie en panne

Le problème n'est plus juridique : les textes existent, les droits sont consacrés, les mécanismes sont identifiés. Mais l'esprit de la réforme se heurte à une inertie politique préoccupante, marquée par l'érosion des contre-pouvoirs et la concentration croissante des leviers de décision entre les mains du pouvoir exécutif.

Le gouvernement exerce ses fonctions avec une latitude maximale, sans pour autant produire des résultats concrets perceptibles par les citoyens. Quant à l'opposition, bien qu'animée par une vision politique et un engagement national sincère, elle est systématiquement marginalisée des processus décisionnels. Cette mise à l'écart affaiblit l'équilibre institutionnel, pourtant essentiel au bon fonctionnement démocratique.

### Une crise systémique aux multiples visages

Les signes d'un malaise profond s'accumulent : absence de redevabilité, régression des libertés publiques, fragilité du modèle économique, perte de confiance dans les institutions et stagnation des grandes réformes structurelles. Le discours populiste, dans ce contexte, prend le pas sur l'analyse politique, et toute voix critique – y compris celle de l'opposition – est taxée d'obstruction ou d'arrière-pensées.

Face à cette dynamique délétère, le défi n'est pas simplement de dénoncer, mais de reconstruire une parole politique responsable, à même de renouer avec l'idéal démocratique. Un discours qui réconcilie responsabilité et transparence, et articule les aspirations populaires à un projet de justice sociale inclusif.

C'est dans cet esprit que s'inscrivent les interventions du Premier secrétaire de l'USFP, Driss Lachgar, à travers différents débats publics (Ach Kayn, Noqta Ila Satr, Al Oumk Al Maghribi, Bidoun Lghat Khashab) et lors du dialogue entre les chefs de l'opposition à HEM. Ces positions dont nous parlons dans le présent article s'enracinent dans la tradition intellectuelle du parti et dans les résolutions de ses instances, illustrant une démarche collective structurée.

### La Palestine : cause nationale, au-delà des postures

Dans l'architecture du discours de l'USFP, la question palestinienne occupe une place fondatrice. Elle n'est ni une cause conjoncturelle ni un slogan vide, mais une responsabilité historique et morale, assumée avec constance par le peuple marocain et S.M le Roi, Président du Comité Al Qods.

L'engagement en faveur de la Palestine ne saurait se résumer à une posture rhétorique. Il se mesure à la capacité à défendre les institutions légitimes du peuple palestinien, tout en rejetant les tentatives d'instrumentalisation interne. Le souveraineté palestinienne, comme la souveraineté marocaine, exige respect et responsabilité. Le soutien à la résistance ne peut se confondre avec une logique populiste ou opportuniste.

### Déséquilibre constitutionnel : vers un retour de l'autoritarisme ?

La Constitution de 2011 avait pour ambition d'instaurer un régime semi-parlementaire équilibré, fondé sur la séparation des pouvoirs et la complémentarité fonctionnelle : un exécutif responsable devant le Parlement, un pouvoir législatif autonome, une justice indépendante et des institutions de gouvernance crédibles.

Or, cet équilibre est aujourd'hui fragilisé. L'exécutif empiète sur les prérogatives du législatif, réduit les sessions de questions mensuelles à des formalités, et bloque les initiatives de l'opposition. Les institutions de gouvernance, quant à elles, sont en proie à des tentatives de neutralisation, et leur rôle de contre-pouvoir est largement affaibli.

Quand les mécanismes de contrôle sont suspendus et que les dispositions constitutionnelles sont vidées de leur sens, la démocratie devient un décor. Les jeunes, confrontés à cette vacuité institutionnelle, tournent le dos à la chose publique, alimentant un désengagement civique inquiétant.

### La politique d'importation : au bénéfice de qui ?

La décision du gouvernement de subventionner l'importation de bétail et de produits carnés, en dehors de toute stratégie agricole durable, soulève de graves interrogations. Elle a sacrifié l'éleveur local au profit des importateurs et spéculateurs, sans plan de soutien ni vision à long terme.

Ce penchant vers l'importation semble occuper qu'en 2024, le déficit commercial a dépassé les 27 milliards de dollars et que la facture alimentaire s'est élevée à 8,3 milliards. Selon le Baromètre national de la pauvreté, 63% des ruraux jugent les po-

litiques agricoles inéquitable. Un chiffre alarmant qui illustre le fossé entre discours gouvernemental et réalité vécue.

Ce choix politique trahit également un renoncement à la souveraineté alimentaire. Le soutien devrait être redirigé vers le Fonds de développement rural, en favorisant la production locale et en imposant aux importations des normes environnementales et sociales strictes. Aider l'agriculture marocaine, c'est renforcer la sécurité nationale.

### Motion de censure : outil constitutionnel ou mirage politique ?

La Constitution offre au Parlement un levier de contrôle fort : la motion de censure. Pourtant, son activation reste hypothétique, prisonnière de logiques partisans et de calculs politiques. L'initiative de l'USFP, appelant à l'usage de cet outil, est restée sans relais suffisant de la part des autres forces d'opposition.

Il ne s'agit pas tant de faire tomber un gouvernement. Il s'agit surtout de réhabiliter l'acte politique et de restaurer la crédibilité du Parlement. Brandir une menace sans l'exécuter, c'est vider l'action parlementaire de son contenu.

### Enjeux électoraux : représentativité à la carte ?

Les préparatifs pour les élections de 2026 se déroulent dans un silence institutionnel inquiétant. Aucun débat national, aucune concertation. Tout semble indiquer une volonté de reconduire des équilibres électoraux préétablis, en dehors de tout processus participatif.

Or, le taux de participation de 2021 – à peine 50% – est un signal d'alarme. Plus de six millions de citoyens ont choisi l'abstention. Ignorer cette tendance, c'est courir vers une crise de légitimité.

La réforme du système électoral doit s'appuyer sur les résultats du recensement général de la population, pour garantir une représentativité juste et non taillée sur mesure.

### Dérive populiste et désertification institutionnelle

Le débat public se déplace vers les réseaux sociaux, au détriment des espaces institutionnels. Le Parlement est vidé de sa substance, le chef du gouvernement fuit les confrontations, et l'article 100 de la Constitution reste lettre morte.

Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) rappelle que 72% des jeunes ne se sentent pas écoutés par les responsables politiques. Si la politique devient un spectacle en ligne, quelle place reste-t-il pour la délibération démocratique ?

### Un bilan de mi-mandat en trompe-l'œil

Le gouvernement a récemment présenté son bilan à mi-mandat. Mais les indicateurs socio-économiques contredisent le discours triomphaliste : chômage à 13,5%, inflation à 4,2%, croissance plafonnant à 3% selon le HCP.

Dans ce contexte de crise sociale aiguë, les revendications s'intensifient, le pouvoir d'achat s'effondre et les perspectives de sortie de crise s'amenuisent. Le bilan gouvernemental, loin de rassurer, apparaît comme une tentative de diversion.

Un bilan crédible commence par une écoute sincère. Et sans courage pour reconnaître les échecs, aucun redressement n'est possible.

### Conclusion : gouverner, c'est prévoir... et partager

Le tableau est sombre : recul démocratique, paralysie institutionnelle, dialogue national suspendu, confiance citoyenne ébranlée. Pourtant, les défis à venir sont immenses : élections, réformes systémiques, accueil de la Coupe du monde.

Mais au lieu de construire une réponse collective, le gouvernement agit seul, écarte l'opposition, et navigue sans cap. Les chantiers de la santé, de l'éducation, de l'emploi, avancent en ordre dispersé, sans coordination ni évaluation.

Le vrai enjeu n'est pas de comptabiliser les échecs, mais de savoir si l'Etat est prêt à assumer ses responsabilités. Le gouvernement osera-t-il changer de cap ? L'opposition saura-t-elle incarner une alternative crédible ?

Le temps politique est sans pitié pour les hésitants. Le Maroc mérite mieux qu'un immobilisme habillé de slogans. Il mérite une gouvernance courageuse, démocratique, équitable.

Par Mohamed Assouali  
Membre du Comité national d'arbitrage  
et d'éthique de l'USFP



# La France réaffirme sa position "intangible" de soutien à la souveraineté du Maroc sur le Sahara

*Tenue d'une Réunion de Haut Niveau à l'automne prochain*



Dans un communiqué publié, mardi par le Quai d'Orsay, à l'issue de la rencontre entre le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères de la République française, Jean-Noël Barrot et le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, la France a réaffirmé sa position «intangible» sur la question du Sahara marocain.

Le communiqué du Quai d'Orsay réitére, en effet, la position exprimée par le Président Emmanuel Macron à Sa Majesté le Roi Mohammed VI, dans sa lettre du 30 juillet 2024, soulignant que «pour la France, le présent et l'avenir du Sahara s'inscrivent dans le cadre de la souveraineté marocaine», tout en rappelant «l'intangibilité de la position de la France» et son engagement à «agir en cohérence avec cette position à titre national et au niveau international».

En outre, le ministre français de l'Europe et des Affaires étrangères a réitéré le

soutien «clair et constant au plan d'autonomie sous souveraineté marocaine», comme «seul cadre dans lequel cette question doit être résolue», en indiquant qu'il s'agit de «la seule base» pour aboutir à une solution politique, lit-on dans le communiqué.

Constatant le «consensus international de plus en plus large» en soutien à l'initiative marocaine d'autonomie, Jean-Noël Barrot a affirmé que la France entend y prendre toute sa part.

Par ailleurs, la France réitère son engagement «à accompagner les importants efforts du Maroc en faveur du développement économique et social» dans les provinces du Sud du Royaume, rappelant les différentes mesures prises en ce sens et en marquant sa volonté de poursuivre cette dynamique, conclut le communiqué.

Par ailleurs, Nasser Bourita et Jean-Noël Barrot se sont réjouis de la perspective de la tenue d'une Réunion de Haut Niveau au Maroc à l'automne prochain.

Dans ledit communiqué, les deux minis-

tres «se sont félicités du dynamisme sans précédent de la relation bilatérale franco-marocaine», pour laquelle «un nouveau livre» s'est ouvert, selon l'expression employée à l'occasion de l'entretien entre le Président de la République française et Sa Majesté le Roi Mohammed VI en octobre 2024.

A cet égard, indique le communiqué, les deux ministres ont réaffirmé la détermination des deux pays à renforcer, préserver et défendre le «partenariat d'exception renforcé» lancé lors de la visite d'Etat du Président de la République française au Maroc, à l'invitation de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

Les deux ministres, poursuit le communiqué, «ont fait le point sur la mise en œuvre de ce partenariat dans tous les domaines et sont convenus d'en poursuivre l'approfondissement, entretenu notamment par de nombreuses visites croisées et la mise en œuvre des très nombreux accords signés à cette occasion».

## Abdelouafi Laftit tient à Rabat une réunion de travail avec son homologue français

Le ministre de l'Intérieur, Abdelouafi Laftit, a reçu, lundi à Rabat, le ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur de la République française, Bruno Retailleau, et tenu une réunion de travail en présence de hauts responsables des deux pays.

A l'occasion de cette réunion de travail, les deux ministres ont passé en revue les questions d'intérêt commun ainsi que les perspectives de renforcement de la coopération bilatérale, en parfaite harmonie avec la Déclaration de partenariat d'exception renforcé, signée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, et Son Excellence Monsieur Emmanuel Macron, Président de la République française, lors de la visite d'Etat d'octobre 2024, indique un communiqué du ministère de l'Intérieur.

Les deux parties se sont félicitées de la solide base qui constitue les volets sécuritaire et migratoire dans la relation entre les deux pays, appelée à se raffermir davantage à la lumière de la position française affirmant que le présent et l'avenir du Sahara s'inscrivent pleinement dans le cadre de la souveraineté marocaine.

Les ministres ont indiqué que la coopération en matière de sécurité et de migration s'inscrit dans une dynamique d'excellence, fondée sur la confiance mutuelle, nourrie par des défis communs, une lecture partagée de l'environnement régional et international, ainsi qu'une convergence des points de vue sur les questions stratégiques.

Dans cette optique, et afin de consolider cette dynamique en dépassant de manière constructive les diverses conjonctures, le ministre de l'Intérieur a proposé l'établissement d'un nouveau cadre global de partenariat et de coopération.

Ce dernier serait fondé sur la révision de l'ensemble des accords liant les deux ministères, afin d'en faire un instrument à la hauteur des ambitions communes.

A ce titre, l'adoption d'une feuille de route Maroc-France de coopération entre les ministères de l'Intérieur des deux pays, représente un jalon important.

Sur le plan sécuritaire, les deux ministres ont salué la coopération fructueuse entre les services compétents des deux pays.

Cette collaboration, fondée sur une coordination étroite et des échanges de renseignements, a permis de contenir efficacement la menace terroriste et d'enregistrer plusieurs succès notables, notamment par le démantèlement de réseaux terroristes et criminels.

M. Laftit a rappelé l'approche à la fois holistique et humaniste adoptée par le Royaume en matière de gouvernance migratoire, conformément aux Hautes Orientations Royales.

Il a, à ce titre, souligné l'importance du travail mené par le Groupe Migratoire Mixte Permanent Maroc-France, mécanisme de référence pour un traitement fluide des enjeux opérationnels, réaffirmant l'engagement total de la partie marocaine à œuvrer pour l'élaboration d'un référentiel commun, tant au niveau procédural qu'en matière de reporting.

Les deux ministres se sont enfin accordés sur la nécessité d'élargir et de renforcer le champ de la coopération bilatérale, notamment dans les domaines de la protection civile et de la gestion des grands événements.

## Bruno Retailleau salue l'amélioration "très significative" de la coopération France-Maroc dans le domaine migratoire

Le ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur de la République française, Bruno Retailleau, a salué, lundi à Rabat, l'amélioration «très significative» de la coopération entre la France et le Maroc dans le domaine migratoire.

"J'ai constaté au fil de ces derniers mois un changement avec une amélioration très significative en matière des réadmissions et de lutte contre l'immigration illégale", a souligné M. Retailleau lors d'un point de presse à l'issue d'une réunion de travail avec le ministre de l'Intérieur, Abdelouafi Laftit, tenue en présence de hauts responsables des deux pays.

Se félicitant des résultats obtenus en la matière, il a indiqué qu'"au niveau des délais, nous sommes passés de 26 à 18 jours, tandis que le nombre de retours forcés est en nette augmentation et le taux de délivrance des laissez-passer consulaires a doublé".

Abordant la migration légale, M. Retailleau a relevé que la communauté étudiante marocaine est en ce moment la première de toutes les communautés d'étudiants étrangers en France, renouvelant l'engagement de son pays en faveur d'une collaboration renforcée dans ce sens.

"La coopération franco-marocaine ne s'arrête pas là, elle inclut bien d'autres do-

maines dont la sécurité civile", a-t-il dit, affirmant que la France se tiendra à la disposition du Maroc pour partager son expérience suite à l'organisation réussie des Jeux Olympiques.

"Cette expérience que nous avons acquise, nous la mettrons bien volontiers et de façon amicale au service du Maroc, pour que la Coupe d'Afrique des nations et la Coupe du monde de football 2030 puissent être deux très belles réussites sportives marocaines", a-t-il soutenu.

Et de conclure que "les défis sont nombreux, et je sais que désormais, la relation entre nos deux pays nous permet de les relever avec un maximum de succès, dans un cadre bilatéral".

# La Chambre des représentants adopte à l'unanimité un projet de loi sur la prise en charge des enfants abandonnés



La Chambre des représentants a adopté, à l'unanimité, lundi, le projet de loi N°5.171.22 modifiant l'article 19 de la loi N°15.01 sur la prise en charge (la kafala) des enfants abandonnés.

Réagissant à ce projet de loi lors d'une séance législative, le ministre délégué chargé des Relations avec le Parlement, porte-parole du gouvernement, Mustapha Baitas, a indiqué que ce texte, présenté par

le Groupe socialiste-opposition ittihadie, vise à permettre à la personne désireuse d'assurer la kafala d'un enfant abandonné d'émettre des observations concernant la teneur des rapports préparés par les autorités compétentes chargées de mener les enquêtes et les investigations prévues dans cet article.

Ces enquêtes et investigations permettent au juge d'ordonner l'annulation de la kafala, contribuant ainsi à la consécration

du droit de la personne chargée de la kafala à un procès équitable et aux droits de la défense, a-t-il relevé, notant que ce projet de loi avait été précédemment présenté et examiné lors de la réunion du Conseil de gouvernement du 29 décembre 2022.

Le gouvernement a approuvé le texte en y ajoutant l'exigence procédurale selon laquelle la personne assurant la kafala doit être entendue par le juge des mineurs avant d'ordonner l'annulation de la prise en

charge, a-t-il rappelé, ajoutant que cette mesure garantit à cette personne les conditions d'un procès équitable et le droit à la défense, tels que stipulés par les articles 23 et 120 de la Constitution.

M. Baitas a déclaré que, compte tenu des droits de l'enfant objet de la kafala à la protection juridique et judiciaire garantie par la Constitution et les conventions internationales, il convient d'ajouter un certain degré de flexibilité à l'adoption de cette procédure afin d'atténuer son caractère obligatoire, chaque fois que la situation de cet enfant nécessite une intervention judiciaire urgente pour le protéger.

Il a toutefois souligné que "la restriction procédurale introduite dans ce projet de loi pourrait porter atteinte aux intérêts supérieurs de l'enfant objet de la kafala en allongeant la procédure. Cette situation n'atteint pas l'efficacité judiciaire requise, notamment lorsque la personne assurant la kafala réside à l'étranger ou ne peut être convoquée".

M. Baitas a souligné que "pour parvenir à un équilibre entre les droits de la personne assurant la kafala et les droits de l'enfant pris en charge, il faut en atténuer les effets si nécessaire, en permettant au juge d'ordonner l'annulation de la kafala sans entendre la personne qui l'assume".

Présentant ce texte législatif, le député Fatimi Moulay El Mahdi du Groupe socialiste a, de son côté, indiqué que la loi N°15.01 s'inscrit dans le cadre des efforts visant à améliorer les conditions de l'enfance et à renforcer la protection juridique de cette catégorie spéciale d'enfants.

Il a ajouté que ce projet de loi apporte un certain nombre de réponses à la situation de ces enfants, en leur garantissant droits, éducation et développement conformément à une approche qui concrétise la dimension humaine de la kafala.

## Plus de 160.000 e-visas délivrés en 2024 au profit de 111 nationalités

La ministre du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie sociale et solidaire, Fatim-Zahra Ammor, a indiqué, lundi à la Chambre des représentants, que plus de 160.000 visas électroniques (e-visas) ont été délivrés en 2024 au profit de 111 nationalités, soit une hausse de 6% par rapport à 2023.

En réponse à une question orale sur le taux de retour des touristes étrangers au Maroc, posée par le groupe Authenticité et Modernité, la ministre a fait savoir que dans le cadre de la feuille de route 2023-2026 du tourisme, plusieurs mesures ont été prises pour encourager le retour des touristes étrangers, précisant que ce taux atteint actuellement 36%, contre 34% avant la pandémie de Covid-19.

Cette progression constitue une évolution "très importante" qui a été accompagnée d'une hausse du nombre de touristes, de la diversification des marchés émetteurs, notamment américains et asiatiques, ainsi que de la signature de partenariats stratégiques avec plusieurs acteurs internationaux, en plus du renforcement de la capacité aérienne à travers l'ajout de nouvelles liaisons, a-t-elle expliqué.

En outre, Mme Ammor a rappelé le lancement de larges campagnes de promotion, dont la campagne phare "Maroc, Terre de Lumière" qui a couvert 20 destinations touristiques à travers des supports numériques et des écrans géants dans les grandes capitales mondiales, notant que grâce aux partenariats conclus avec les compagnies aériennes, la capacité de transport aérien a augmenté de 20% entre 2023 et 2024.

## Transport aérien

# Examen à Doha des moyens de renforcement de la coopération entre le Maroc et le Qatar

Le ministre du Transport et de la Logistique, Abdessamad Kayouh, a eu, lundi à Doha, des entretiens avec le ministre qatari des Transports, Cheikh Mohammed bin Abdullah bin Mohammed Al Thani, portant sur les moyens de renforcer la coopération dans le domaine du transport aérien entre les deux pays.

Cette entrevue, tenue en présence de l'ambassadeur du Maroc au Qatar, Mohamed Setri, et des membres de la délégation marocaine participant à la Conférence internationale organisée par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) sur la facilitation de l'avenir du transport aérien, a été l'occasion pour M. Kayouh de mettre en lumière les différents chantiers engagés par le Maroc pour promouvoir la fluidité du transport aérien et garantir les plus hauts standards en termes de sécurité et de sûreté des passagers.

Dans une déclaration à la presse, M. Kayouh a fait savoir que cette rencontre a permis de présenter les projets menés par le Royaume en droite ligne avec les Hautes Instructions de Sa Majesté le Roi Mohammed VI pour développer les infrastructures liées aux transports, notamment aérien, en prévision des grands événements que le Maroc s'approprie à organiser, dont la Coupe du

monde de football 2030.

Lors de ses entretiens, M. Kayouh a mis en avant les différents projets engagés par le Maroc, notamment les autoroutes, les lignes ferroviaires de nouvelle génération, les trains à grande vitesse (TGV), ainsi que les projets d'extension des aéroports et d'augmentation de la flotte aérienne, qui permettront de porter la capacité d'accueil des aéroports du Royaume de 38 à 80 millions de passagers d'ici 2030.

De même, il a indiqué que cette rencontre a été l'occasion d'échanger sur l'expérience qatarie en matière de transport aérien lors de la Coupe du monde 2022 et les mesures prises pour assurer une mobilité fluide vers et depuis Doha, outre les actions et projets actuels du Qatar pour améliorer la qualité du transport aérien et les prestations aux voyageurs.

Et de préciser que le ministre qatari a exprimé, à cette occasion, la grande volonté de son pays de renforcer la coopération avec le Maroc dans le domaine du transport aérien.

Les travaux de la conférence internationale Facilitation de l'OACI ont débuté, lundi à Doha, sous le thème "Faciliter l'avenir du transport aérien".



## La France prête au bras de fer avec l'Algérie



Paris est disposée à engager un bras de fer avec l'Algérie si elle ne revient pas sur sa décision d'expulser les douze fonctionnaires français, a martelé mardi le chef de la diplomatie, appelant Alger "à prendre ses dispositions" pour sortir de la crise.

Les autorités algériennes ont déclaré dimanche persona non grata douze fonctionnaires français du ministère de l'Intérieur, leur donnant 48 heures pour quitter l'Algérie, en réponse à l'arrestation en France, puis à sa mise en détention, d'un agent consulaire algérien.

"C'est une décision regrettable qui ne sera pas sans conséquences", a prévenu

mardi Jean-Noël Barrot sur France 2, au lendemain de la publication d'un communiqué du ministère algérien des Affaires étrangères. "Si l'Algérie fait le choix de l'escalade, nous répondrons avec la plus grande fermeté", a-t-il ajouté, soulignant que la France n'aura "d'autre choix que de prendre des mesures similaires".

Alger a défendu lundi soir sa décision, faisant porter au ministre français de l'Intérieur Bruno Retailleau "la responsabilité entière" de ce regain de tensions.

"Bruno Retailleau n'a rien à voir avec cette affaire judiciaire", a souligné mardi Jean-Noël Barrot, insistant sur l'indépendance de la justice française. "La justice est

indépendante. C'est une procédure judiciaire qui a été engagée depuis des mois et qui n'a rien à voir avec le dialogue (diplomatique) que nous avons réinitié" en mars avec les autorités algériennes, a-t-il poursuivi.

Trois hommes, dont un employé dans l'un des consulats d'Algérie en France, ont été mis en examen vendredi à Paris pour arrestation, enlèvement, séquestration ou détention arbitraire suivie de libération avant le 7e jour, en relation avec une entreprise terroriste, selon le parquet national antiterroriste (Pnat) français.

Dans cette affaire qui concerne l'opposant au régime algérien Amir Boukhors, in-

fluenceur surnommé Amir DZ, ces hommes sont aussi poursuivis pour association de malfaiteurs terroriste criminelle. Ils ont été placés en détention provisoire.

Malgré la rhétorique musclée, le chef de la diplomatie a assuré qu'il souhaite maintenir le contact avec Alger et a appelé les autorités à revenir sur leur décision qui doit être effective dans les heures à venir mardi. "Ma responsabilité (...), c'est de maintenir le contact", a-t-il dit. "Nous avons toujours dit que nous voulions revenir à des relations normales, que nous voulions sortir des tensions parce qu'elles ne sont ni dans l'intérêt de la France ni dans l'intérêt des Français. Mais c'est évidemment à l'Algérie aujourd'hui de prendre ses dispositions", a-t-il poursuivi.

Il a déploré la décision d'Alger "qui compromet le dialogue", amorcé tout récemment pour extirper les deux pays d'une crise d'une intensité rare qui les avait précipités au bord de la rupture diplomatique.

Fin mars, Emmanuel Macron et son homologue algérien Abdelmadjid Tebboune avaient acté la fin de la crise qui avait démarré huit mois plus tôt lorsque le président français avait apporté son soutien total au plan d'autonomie sous souveraineté marocaine pour le Sahara. L'Algérie avait immédiatement retiré son ambassadeur à Paris.

Les deux chefs d'Etat avaient alors chargé leurs ministres des Affaires étrangères de reprendre le dialogue sur tous les sujets "irritants", dont la question migratoire et l'arrestation de l'écrivain franco-algérien Boualem Sansal.

Jean-Noël Barrot, qui s'était rendu à Alger début avril, a insisté mardi sur le fait que "les procédures judiciaires n'ont rien à voir avec la relation entre deux gouvernements".

Il a enfin estimé que Boualem Sansal n'avait "pas à faire les frais de problèmes entre le gouvernement français et le gouvernement algérien". "Et j'ose croire, étant donné son état de santé et sa situation, à un geste d'humanité de la part des autorités algériennes".

## Une juge suspend la décision de Trump de révoquer le statut légal de 532.000 immigrants

Une juge fédérale de Boston a empêché lundi l'administration du président américain Donald Trump de révoquer le statut légal de 532.000 immigrants cubains, haïtiens, vénézuéliens, nicaraguayens et cubains.

La décision de la juge Indira Talwani est la dernière ordonnance en date contre la volonté de M. Trump de procéder rapidement à des expulsions massives ciblant, en particulier, les Latino-Américains.

L'administration de Donald Trump a annoncé fin mars la fin d'un programme spécial, mis en place en 2023 par le gouvernement précédent du président Joe Biden, qui permettait aux Cubains, Haïtiens, Nicaraguayens et Vénézuéliens de séjourner aux Etats-Unis pour deux ans en raison de la situation des droits humains dans leurs pays.

Ce régime a permis à quelque 532.000

migrants d'entrer dans le pays, à hauteur d'un maximum de 30.000 par mois.

La juge Talwani a ordonné la suspension d'urgence de l'abolition du programme.

Elle a estimé que le gouvernement avait agi sur la base d'une interprétation erronée de la loi, la procédure d'expulsion accélérée s'appliquant aux non-citoyens entrés illégalement aux Etats-Unis, mais pas à ceux qui y séjournent légalement en vertu de programmes gouvernementaux.

Sans cette suspension, les migrants entrés aux Etats-Unis en vertu de ce programme auraient dû quitter le pays d'ici le 24 avril, soit 30 jours après la promulgation du décret y mettant fin.

Pendant sa campagne électorale, le président Donald Trump avait promis d'expulser "des millions" d'immigrés sans papiers.



## Portrait



## Vargas Llosa, le dernier représentant du boom de la littérature sud-américaine

Prix Nobel de littérature en 2010, l'écrivain hispano-péruvien Mario Vargas Llosa, décédé dimanche à 89 ans, était le dernier représentant de la génération dorée de la littérature sud-américaine.

Admiré pour sa description des réalités sociales, Vargas Llosa a été l'une des plumes du "boom" littéraire latino-américain aux côtés du Colombien

Gabriel García Márquez, de l'Argentin Julio Cortázar ou des Mexicains Carlos Fuentes et Juan Rulfo.

"C'est avec une profonde tristesse, que nous annonçons que notre père, Mario Vargas Llosa, est décédé aujourd'hui à Lima, entouré de sa famille et en paix", a écrit son fils aîné Alvaro dans un message également signé par son frère Gonzalo et sa soeur Morgana et posté à 19H23 (00H23 GMT).

Elu à l'Académie française en 2021, l'auteur de chefs d'œuvre comme "La ville et les chiens" ou "La fête au bouc" était en revanche critiqué par les milieux intellectuels sud-américains pour ses positions conservatrices.

"Nous, les Latino-américains, nous sommes des rêveurs par nature et nous avons du mal à différencier le monde réel de la fiction. C'est pour cela que nous avons de si bons musiciens, poètes, peintres et écrivains, et tant de dirigeants horribles et médiocres", avait-il déclaré en 2010, peu de temps avant de recevoir le Nobel.

Traduit en une trentaine de langues, Vargas Llosa, francophile, a été le premier écrivain étranger à entrer de son vivant dans la prestigieuse collection

de la Pléiade en 2016, année de ses 80 ans.

L'auteur péruvien, naturalisé espagnol en 1993, venait de présenter début avril son dernier ouvrage, "Le regard calme (de Pérez Galdós)", un essai sur l'écrivain espagnol Benito Pérez Galdós (1843-1920).

Né à Arequipa (sud du Pérou) le 28 mars 1936 dans une famille de la classe moyenne, Vargas Llosa a été élevé par sa mère et ses grands-parents maternels en Bolivie puis au Pérou. Après des études à l'Académie militaire de Lima, il obtient un diplôme de lettres et fait ses premiers pas dans le journalisme.

Il s'installe à Paris en 1959 pour y vivre des années "décisives", écrit-il dans l'avant-propos de ses œuvres publiées dans la Pléiade.

C'est dans la capitale française que l'auteur de "L'orgie perpétuelle" - essai sur le métier d'écrivain à travers "Madame Bovary", son livre de chevet - écrit ses premiers romans. Il racontera que "c'est grâce à Flaubert" qu'il avait appris la méthode de travail qui lui convenait et à devenir "l'écrivain qu'il souhaitait être".

C'est aussi à Paris - où Vargas Llosa est traducteur, profes-

seur d'espagnol ou journaliste à l'Agence France-Presse - qu'il se marie avec sa tante par alliance Julia Urquidi, de dix ans son aînée, qui inspirera plus tard à l'auteur "La Tante Julia et le Scribouillard".

Quelques années plus tard, il se sépare d'elle et épouse sa cousine germaine et nièce de son ex-femme, Patricia Llosa, avec qui il a trois enfants et est resté durant 50 ans.

Sa longue carrière littéraire commence à prendre son envol en 1959 avec son premier recueil de nouvelles, "Les caïds". Le succès vient ensuite avec "La Ville et les Chiens" (1963) puis "La Maison verte" (1966) et se consolide avec "Conversation à la Cathédrale" (1969).

Suivent "Pantaleon et les visiteuses", "La guerre de la fin du monde" ou encore "Le poisson dans l'eau", mémoires retraçant notamment sa campagne électorale pour la présidentielle péruvienne de 1990. L'auteur clame alors son intention de continuer à écrire jusqu'à ses derniers jours.

D'abord séduit par le père de la Révolution cubaine, Fidel Castro, Vargas Llosa prend ses distances avec le régime communiste en 1971 quand Cuba oblige le poète Heberto Padilla

à faire une "autocritique".

Candidat à la présidence du Pérou en 1990, sa victoire semble acquise avant que ne surgisse un agronome inconnu, Alberto Fujimori, élu à la surprise générale.

Le Nobel de littérature délaïse ensuite la politique péruvienne.

Mais il n'a jamais cessé de suivre de près l'actualité internationale, dénonçant régulièrement le populisme, "maladie de la démocratie", dans lequel il incluait le chavisme et le castroïsme en Amérique latine et l'extrême droite et la gauche radicale en Europe.

Vargas Llosa a entretenu une amitié étroite avec l'immense auteur colombien Gabriel García Márquez, avant qu'une mystérieuse dispute ne mette fin à leur relation. Les deux prix Nobel ont juré d'emporter dans leur tombe les raisons de leur brouille, avait affirmé Vargas Llosa.

Séparé de sa deuxième épouse, l'auteur avait fait les gros titres de la presse people en 2015 en raison de sa relation avec l'Espagnole d'origine philippine Isabel Preysler, ex-femme du chanteur Julio Iglesias. Ils avaient annoncé leur séparation fin 2022.

”

Candidat à la présidence du Pérou en 1990, sa victoire semble acquise avant que ne surgisse un agronome inconnu, Alberto Fujimori, élu à la surprise générale

Mots flechés

Par Abou Salma

abousalma10@gmail.com

Jeux & Loisirs

ANXIEUX	COMPT-OIR VASE	ANNONCE UNE SUITE	BOUT À BOUT	DIRIGER ENLÈVE	JOUR DU SOUVENIR	MÉTAL FIN DE MALADIE	HOMME DOUTE- UX
				CACHER PRONOM			
RONDE- MENT							DÉDUI- SENT
ROMAINS		PRONOM PERSONNEL	NOTE		GAZ RAPACE		
PRÉCÈDE L'ARCHE	EN ABYME JETÉ		ÉRIGER	GRIS OU NOIRS	EN DIRECT	PARTIRAS	NÉON
EXPRIME UNE ÉMOTION		RANCARD EN PULL		POCHÉ FIN D'ANNÉE			
PEINARD					RADIN		SODIUM
NOUVEAU	MYSTÈRE DANS LE CIEL				NAZI OFFICIER TURC	LOLO	
		RÂPÉE NAZI		AMALGA- ME MAÎNMISE		POSSESSIF VÉLO	
RENDEZ- VOUS		RÈGLE PLATE		CINTRE FIN DE VERBE			LETTRES DE NEAL
COMPEN- SATION RÉCUSE			RADIUM		VOLCAN D'ITALIE		

Solution mots flechés d'hier

SARAH- BOUER	EN ADULT	NÔIS	C	PLIÉ EN SABINE	CHAMP WIPON	D	PLU EN ACTIVÉ	SANDE ANONCE	SAIGNE USE
COMÈRE	M	A	C	H	I	N	A	T	I
BOUBE	B	O	U	I	B	O	U	I	O
HOULON	O	C	A	B	A	M	I		
TUMULTE	T	M	U	L	T	U	E	X	A
LAISSE PASSER	T	O	L	E	R	E	G	O	N
DVENS LE VENT	I	N	R	A	C	N	I	E	
FROC	F	R	O	C	A	R	T	E	L
POTAL	P	T	E	A	U	I	S		
OVAMP OIKEMO	L	O	T	I	S	S	E	M	E
DON	D	O	N	U	S	L	O	G	E
PRESENT PALLAR	G	I	C	L	E	R	N	E	O
FIN FINANCE	E	E	R	G	S	E	N	O	

**Directeur de la Publication et de la Rédaction**  
Mohamed Benarbia

**Secrétaire général de la rédaction**  
Mohamed Bouarab

**Rédaction**  
Hassan Bentaleb  
Alain Bouitih  
Mourad Tabet  
Wafaa Mejdoubi  
Mehdi Ouassat  
Rachid Meftah

**Responsable des ressources humaines**  
Atika Rachdi

**Directeur artistique**  
Fouad Ezzafir

**Service technique**  
Khadija Sabi (Responsable)  
Myriem Rebane  
Khadija Halafi  
Mariama Farkhi  
Elkardoussi Elmardi

**Révision**  
Abdelmoumein Warrach

**Secrétariat**  
Asmaa Tibaa

**Photographe**  
Ahmed Laaraki

**Correspondants**  
Ahmadou El Katab (Ladyoune)  
Abdelali khallad (Essouira)

**Collaborateurs**  
Chouab Sahoun  
Khalil Benmouya

**Adresse de la Rédaction**  
33, Rue Amir Abdalkader  
B.P: 2165 - Casablanca Maroc

E-mail: Liberation@libe.ma  
Téléphone: 0522 61.94.04

Fax de la rédaction: 0522 62.09.72

**Service annonces et publicité**  
E-mail: annoncesliberation@libe.ma  
Youssef El Gabs

Mouna El Yousseoufi  
Loubna Baghdadhi  
Latifa Mounib  
Rkia Ait Dahman  
Siham Zaiter  
Fadwa Choukri

44, Avenue des E.A.R  
3<sup>ème</sup> Etage - Casablanca  
Tél: 0522 31.00.62  
0522 62.32.32  
0522 60.23.44  
Fax: 0522 31.28.10

**Imprimerie**  
Les Editions Maghébines

**Distribution**  
SAPRESS  
Dossier de presse 130/64

Site web: www.libe.ma

**Journal Libération**

**Libération Maroc**

**2017**  
www.opd.ma

### Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

**HORIZONTALEMENT**

- 1 - Vieux malgré
- 2 - Sans pattes – Choix
- 3 - Correspond – Traité de haut
- 4 - Cuivre – Robuste
- 5 - Eau d'Afrique – Constant
- 6 - Fait le postier
- 7 - Il se poursuit – Est donc censé combattre
- 8 - Demande humblement et avec insistance
- 9 - L'Union des voisins – Impudente
- 10 - Passés au vote – Rivière des Pyrénées (Grande ...)

**VERTICALEMENT**

- 1 - Soporifique
- 2 - Stupéfiant d'Asie – Combat singulier
- 3 - Catégorie grammaticale – Enlevée
- 4 - Poèmes lyriques – Milliers de pages
- 5 - Béryllium – Ville du Royaume
- 6 - Panorama – Négatif
- 7 - Fit cuir de peau – Attaché à un autre organe
- 8 - Couvre-chefs
- 9 - Son invention n'a pas cessé de tourner! – Liant
- 10 - Assassine - Insigne

### Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	F	R	I	P	O	U	I	L	L	E
2	I	O	N	I	S	E		E	O	N
3	N	U		R	E	L	I	U	R	E
4	A	T	H	E	N	E	S		S	E
5	L	E	E		T		C	O	Q	
6	E		U	T		C	H	O	U	X
7	M	E	R	I	M	E		E	Y	
8	E	T		R	E	I	M	S		S
9	N	A	R	A		N	I	E	N	T
10	T	I	C		E	T	E	T	E	E

### Grilles de sudoku

**Facile**

	3		5					
4			3	9				1
6						3	9	8
8		2	9				6	
5		6	1		4	8		3
	1				5	4		9
3	6	7						4
9				7	1			2
				3			8	

**Moyen**

		9	1	5				7
3	7	4			9			8
4						7	6	
7		3		1		5		9
	1	6						4
	2		5			4	1	7
	4			7	1	2		

**Difficile**

			1			8	7	
	2		9					
	7	6		5		1		
3			5			2	4	
				4				
	5	7			6			3
		5		6		4	3	
					9		6	
6	4			2				

**Expert**

7				4				8
		6			9			
5	4			7				
					2	1		8
				1	6	3		
9	2	5						
				5			9	3
				4			5	
8			3					1

### Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

### Solution sudoku d'hier

**Facile**

2	3	4	6	9	8	5	7	1
1	8	7	4	5	3	2	6	9
9	5	6	1	2	7	4	3	8
6	9	8	2	1	5	3	4	7
4	7	1	3	8	6	9	2	5
5	2	3	9	7	4	1	8	6
3	4	5	8	6	9	7	1	2
7	6	2	5	3	1	8	9	4
8	1	9	7	4	2	6	5	3

**Moyen**

2	7	8	5	9	6	3	1	4
6	3	5	1	2	4	9	8	7
9	4	1	7	3	8	5	2	6
8	1	7	6	4	9	2	5	3
4	9	2	3	5	7	1	6	8
5	6	3	2	8	1	4	7	9
7	5	6	4	1	3	8	9	2
3	2	9	8	7	5	6	4	1
1	8	4	9	6	2	7	3	5

**Difficile**

2	7	8	4	6	3	1	5	9
6	9	3	2	5	1	7	4	8
4	1	5	8	9	7	6	2	3
7	4	9	6	1	8	2	3	5
8	3	2	5	7	4	9	6	1
5	6	1	3	2	9	4	8	7
1	5	4	9	3	6	8	7	2
9	2	6	7	8	5	3	1	4
3	8	7	1	4	2	5	9	6

**Expert**

4	7	6	8	9	5	1	2	3
9	5	1	4	2	3	7	8	6
3	2	8	1	6	7	9	5	4
7	1	3	5	4	6	8	9	2
2	4	5	7	8	9	3	6	1
6	8	9	2	3	1	4	7	5
8	6	7	3	1	2	5	4	9
1	9	4	6	5	8	2	3	7
5	3	2	9	7	4	6	1	8

# Economie

Bank Al-Maghrib lance un nouveau portail pour l'accès des citoyens à des informations relatives aux comptes bancaires



Bank Al Maghrib (BAM) a annoncé, lundi, le lancement d'un nouveau portail permettant l'accès des citoyens à des informations relatives aux comptes bancaires relatifs de manière sécurisée, autonome et instantanée.

Lancée en marge de l'édition 2025 du Gitex Africa, qui se tient du 14 au 16 avril à Marrakech, cette plateforme s'inscrit dans le cadre du processus de digitalisation des services d'intérêt commun rendus, actuellement, au public au niveau du réseau de Bank Al-Maghrib, indique la Banque centrale dans un communiqué.

Le portail, accessible via le web, offre trois services:

- Information sur les comptes bancaires d'un client: Le client peut accéder aux coordonnées de l'ensemble de ses comptes bancaires précédemment ouverts auprès des banques de la place et ce, quel que soit le statut de ces comptes (ouvert, clôturé, etc.);

- Information sur les comptes bancaires d'un défunt: Dans le cadre d'une succession, un héritier, son mandataire ou un légataire, peut demander, à travers le portail, les coordonnées des comptes bancaires du défunt et procéder à leur récupération auprès de l'une des agences de Bank Al-Maghrib de son choix;

- Information sur les incidents de paiement sur chèques: Les émetteurs de chèques peuvent obtenir, via le portail, des informations liées aux incidents de paiement de ces chèques.

Pour garantir un accès sécurisé à cette nouvelle plateforme, Bank Al-Maghrib s'appuie sur le système d'authentification de la Direction générale de la sûreté nationale, basé sur l'utilisation de documents d'identité officiels.

Le portail des usagers des services d'intérêt commun est accessible à l'adresse [PortailUsagers.Bankalmaghrib.ma](http://PortailUsagers.Bankalmaghrib.ma)

## Tamwilcom et Flat6Labs signent un partenariat en faveur de l'accélération des startups marocaines innovantes



Tamwilcom et Flat6Labs ont affirmé leur engagement commun en faveur de l'émergence d'un écosystème entrepreneurial marocain mieux structuré, plus compétitif et tourné vers l'innovation en signant lundi 14 avril un partenariat visant à lancer un programme d'accélération des startups marocaines.

S'inscrivant dans le cadre de la collaboration conclue

avec la Société financière internationale (IFI) en décembre 2023, ce partenariat a été signé entre l'institution financière publique et la société de capital-risque d'amorçage marocaines au premier jour du plus grand Salon tech et startup en Afrique, GITEX Africa 2025.

En plus d'entrer dans les priorités des ambitions du Royaume en matière d'innovation technologique, ce programme mettra l'accent sur l'accompagnement des startups marocaines évoluant dans les secteurs à fort potentiel: AgriTech, FinTech, Industrie 4.0, CleanTech / GreenTech, Santé, Big Data, IA, ....

D'après les deux parties, il permettra aux startups de bénéficier d'un accompagnement pointu de la part de Flat6Labs, considérée parmi les principales sociétés de capital-risque d'amorçage de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA).

L'expertise de Flat6Labs, qui gère actuellement des programmes réputés de la région et investit chaque année dans plus de 100 startups innovantes, axées sur la tech-

nologie, « aidera à structurer une étape clé du parcours entrepreneurial: l'accélération des projets innovants, condition essentielle à une levée de fonds réussie », comme l'a expliqué le directeur général de Tamwilcom, Hicham Zanati Serghini.

D'après ce dernier, le programme que déploieront les deux partenaires sera « complété par une offre de financement appropriée », selon les termes du partenariat.

### Accélérer l'étape de levée de fonds en capital-risque

Toujours selon les deux parties, ce financement devrait permettre d'accélérer l'étape de levée de fonds en capital risque. Gestionnaire de plusieurs-fonds d'amorçage totalisant pour plus de 85 millions de dollars d'actifs gérés, la société Flat6Labs doit justement concevoir et mettre en œuvre un programme complet d'accompagnement, axé sur la préparation des startups à la levée de fonds.

Pour Yehia Houry, Chief Programs Officer chez Flat6Labs, les objectifs assi-

gnés à ce programme font partie de l'ADN de la société. A savoir: « Libérer le potentiel de startups à fort impact, en leur apportant les outils nécessaires pour grandir, se structurer et attirer les financements dont elles ont besoin pour se développer à l'échelle nationale et internationale », a-t-il déclaré.

Pour le représentant régional de l'IFI au Maghreb, David Tinel, la coopération entre Tamwilcom et l'institution financière internationale s'inscrit dans le partenariat de longue date du Groupe de la Banque mondiale. Pour lui, il ne fait aucun doute qu'elle renforcera l'offre de financement aux startups et entreprises innovantes marocaines, à un moment décisif pour elles. Et d'ajouter: cela « favorisera ainsi l'innovation technologique au Maroc », a-t-il affirmé.

Pour rappel, le Gitex Africa ferme ses portes ce mercredi 16 avril.

Alain Bouithy - Marrakech

**L'institution financière publique et la société de capital-risque d'amorçage mettront l'accent sur les secteurs à fort potentiel**

# Redouane Mabchour : *Gitex Africa s'impose comme un catalyseur incontournable des innovations technologiques sur le continent*

Véritable vitrine technologique du continent, Gitex Africa Morocco s'impose aujourd'hui comme un catalyseur incontournable de l'innovation africaine, qu'elle émerge du Maroc, de l'Afrique ou bien au-delà des frontières du continent, a déclaré, lundi à Marrakech, Redouane Mabchour, directeur général de Concentrix Maghreb.

Pour Concentrix, ce rendez-vous annuel représente bien plus qu'un simple salon : c'est un terrain propice au développement de solutions digitales à fort impact, un espace d'expérimentation, et une plateforme stratégique de déploiement régional, a souligné M. Mabchour dans une interview accordée à la MAP, notant que cet événement sert aussi de trait d'union entre l'Afrique, l'Europe et le Moyen-Orient.

La participation à cet événement d'envergure, a poursuivi M. Mabchour, permet de contribuer à "l'aura tech-

nologique" dont jouit désormais le Maroc et de renforcer l'ancrage de Concentrix au sein d'un écosystème porteur d'opportunités.

Revenant sur le choix de l'entreprise d'introduire un service de conseil en transformation digitale au Maroc, il y a 22 ans, il a relevé que "la destination Maroc n'est plus à présenter" vu que le pays est désormais reconnu comme une plateforme crédible et dynamique pour concevoir, tester et déployer des innovations à grande échelle.

La stabilité macroéconomique du Royaume, l'essor de son écosystème digital, la richesse de son vivier de talents, ainsi que l'engagement des pouvoirs publics en faveur de l'innovation, ont érigé le Maroc en un hub technologique majeur en Afrique, a-t-il soutenu.

Dans cette dynamique, Concentrix renforce sa présence locale avec l'ouverture imminente de son deuxième TechLab au Maroc, prévu



mardi à Marrakech, un espace de co-création réunissant les équipes de l'entreprise, les startups ainsi que les collaborateurs technologiques, a-t-il annoncé, précisant que l'objectif est de créer des opportunités pour les jeunes talents.

Placée sous le Haut Patro-

nage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, l'édition 2025 du Gitex Africa Morocco se démarque par une multitude de conférences sectorielles, des initiatives innovantes dans l'industrie créative et des forums de networking à forte valeur ajoutée.

Cet événement marque

une nouvelle étape dans le positionnement du Royaume en tant que plateforme incontournable de l'innovation numérique en Afrique. Le salon réunit chaque année les principaux acteurs de la technologie autour des enjeux du numérique, de l'IA et de l'innovation en Afrique.

## Convention de partenariat pour booster la TravelTech au Maroc et en Afrique

Une convention de partenariat stratégique a été signée, lundi à Marrakech, entre le ministre de la Transition numérique et de la Réforme de l'administration, la Royal Air Maroc et l'Agence du développement du digital (ADD) dans le cadre de leurs efforts continus en faveur de la transformation digitale.

Signée par la ministre déléguée chargée de la Transition numérique et de la Réforme de l'administration, Amal El Fellah Seghrouchni, le directeur général de l'ADD Mohammed Drissi Melyani et le PDG de la Royal Air Maroc, Abdelhamid Addou, cette convention qui s'inscrit dans le cadre des Hautes Orientations Royales et de la stratégie Digital Morocco 2030 vise à accélérer l'innovation dans le secteur du voyage et à positionner le Maroc en tant que pôle incontournable de la TravelTech au niveau du continent africain.

Elle repose sur trois axes majeurs

essentiels à la dynamique de transformation digitale du secteur aérien et prévoit ainsi une promotion conjointe du GITEK Africa, avec la Royal Air Maroc comme transporteur officiel de l'événement.

Les parties s'engagent également à dynamiser l'écosystème TravelTech marocain en identifiant, accompagnant et promouvant des startups innovantes spécialisées dans les domaines du voyage et du transport aérien. Il s'agit d'un engagement qui se concrétisera à travers des initiatives telles que le programme RAM Digital Open Innovation, des roadshows régionaux, des programmes de mentorat, ainsi que la création d'un label national "TravelTech Innovator".

Le partenariat prévoit, par ailleurs, un partage des connaissances et la co-innovation à travers des initiatives de formation, de retour d'expérience et de co-développement de solutions à même de favoriser l'émergence d'une

dynamique collaborative entre acteurs publics, privés et startups.

La convention prévoit également la mise en place de mesures concrètes visant à accélérer la digitalisation des acteurs privés du secteur du voyage, notamment à travers la mise à leur disposition des plateformes "Moukawala Raqmya" et "Academia Raqmya", ainsi que l'organisation d'ateliers de sensibilisation pour renforcer leurs compétences numériques.

A cet effet, Mme Seghrouchni a relevé que cette collaboration stratégique incarne la vision commune des trois parties destinée à faire du numérique un véritable accélérateur de croissance pour l'économie marocaine et un levier d'amélioration des services. "En unissant nos forces, nous affirmons notre ambition de positionner le Maroc comme un leader régional dans le domaine de la TravelTech" a-t-elle fait savoir.

Pour sa part, M. Addou a relevé

qu'à travers ce partenariat, la Royal Air Maroc réaffirme son engagement en faveur de l'innovation et de la transformation digitale dans le secteur aérien. "Nous sommes déterminés à soutenir les startups marocaines et africaines spécialisées dans l'industrie du voyage et le digital, en droite ligne avec les ambitions de développement touristique du Royaume et en préparation aux grands événements que le Maroc s'apprête à accueillir comme la CAN et la Coupe du monde de football 2030", a-t-il ajouté.

Dans le même sillage, M. Melyani a affirmé que l'ADD est fière d'accompagner cette initiative pionnière qui conjugue innovation, entrepreneuriat et ouverture à l'international.

Et de soutenir que ce partenariat incarne une ambition commune, celle de faire du Maroc un pôle technologique de référence en Afrique, en connectant les talents, les idées et les opportunités.

Festival du livre de Paris

# Emotion, exception et passions partagées pour l'hommage à Edmond Amran El Maleh au pavillon du Maroc

Un hommage marqué du double sceau de l'émotion et de l'exception a été rendu, samedi au Grand Palais de la capitale française à l'écrivain et intellectuel Edmond Amran El Maleh, figure emblématique de la littérature marocaine, dans le cadre de la programmation « Lettres du Maroc » rythmant sur trois jours les activités du Pavillon du Maroc, invité d'honneur au Festival du livre de Paris (11-13 avril).

La rencontre, modérée par Driss Khrouz président de la fondation Edmond Amran El Maleh, a réuni amis du défunt et fins connaisseurs de son œuvre prolifique, dont le Conseiller de SM le Roi et président fondateur de l'Association Essaouira-Mogador, André Azoulay, l'universitaire Mohamed Tozy, ainsi que l'auteure et réalisatrice de documentaire Simone Bitton.

Devant une salle comble, les intervenants ont croisé leurs regards sur le legs impressionnant de l'écrivain et intellectuel marocain « engagé » qui continue de fasciner, par son parcours, son écriture et l'impensable inspiration de son imaginaire.

« Compagnon de route précieux et exigeant, mentor éclairé et pionnier, Hajj Edmond aurait été le plus heureux des Marocains en ce 12 avril 2025, au milieu de ces milliers de visiteurs rassemblés pour fêter le livre et débattre autour de tous les livres », a déclaré M. Azoulay, rappelant « qu'il avait eu avec Edmond Amran El Maleh l'amour et la passion d'Essaouira en partage ». M. Azoulay lui a réitéré « son infinie gratitude pour les plus belles pages qu'il a écrites sur cette saga sourie et son Judaïsme éclairé qui nous a appris très tôt à tous les deux comme à beaucoup d'autres que c'est en veillant à la dignité et à la liberté de l'autre qui était en face de nous et qui n'était pas Juif que se modelaient et se nourrissaient la pérennité, l'éthique et la modernité philosophique et sociale du Judaïsme marocain ».

Mettant en relief « la singularité et l'ADN à nul autre pareil de cet intellectuel hors normes qui a su avec bonheur faire se rencontrer, se conjuguer et se nourrir l'un de l'autre son engagement politique et nationaliste et sa soif inextinguible de raconter et partager ses passions marocaines avec cette signature qui lui est propre d'être toujours présent dans les histoires qu'il nous raconte », M. Azoulay a expliqué



pourquoi jusqu'à sa disparition Edmond Amran El Maleh avait « gardé les mêmes convictions, les mêmes fureurs, les mêmes radicalités quand son Maroc était incompris, lui disait sans précaution trahi, par ceux qui à ses yeux n'avaient pas su prendre dans leurs écrits ou leurs interventions la juste mesure de la profondeur et de la richesse du legs patrimonial, culturel et social de la civilisation marocaine ».

Militant, pédagogue, poète, critique d'art, philosophe et fin gourmet, Edmond Amran El Maleh était « à lui seul l'incarnation d'une génération synthèse vivante d'une école qui a su faire du Maroc le lieu constitutif de son œuvre », a ajouté le Conseiller de SM le Roi avant de consacrer une large partie de son intervention au rôle déterminant d'Edmond Amran El Maleh « dans la compréhension, le soutien et la promotion des arts contemporains marocains ».

Rappelant ses écrits s'élevant contre la dichotomie aux tentations de laquelle beaucoup n'avaient pas su résister entre Art et Artisanat, Elmaleh a longuement disserté sur « nos traditions millénaires qui portent en elles la richesse esthétique de la réalité sociale et culturelle de la société marocaine », a ajouté M. Azoulay en citant Eugène Delacroix qui en son temps avait qualifié de magnifiques tableaux les tapis marocains tout comme Matisse et d'autres grands maîtres avaient souvent théorisé sur la place du Maroc dans leurs choix ar-

tistiques et esthétiques.

En accompagnant avec constance et rigueur l'émergence et l'épanouissement de l'école marocaine des arts plastiques, Hajj Edmond « a choisi son camp dès 1976 aux côtés et en soutien d'Ahmed Cherkouï dont l'œuvre ouvrait grande la porte à la peinture marocaine désormais candidate aux cimaises des plus grands », a rappelé pour conclure le Conseiller de SM le Roi en invitant l'audience à lire ou à relire les écrits d'Amran El Maleh souvent qualifié de « peintre des mots pour nous dire et nous convaincre de la place et de la centralité des arts plastiques, incarnations emblématiques de l'expression contemporaine de la scène culturelle dans notre pays ».

La passion d'Edmond Amran El Maleh pour la peinture et les arts plastiques a été amplement soulignée lors de cette rencontre, les intervenants ayant mis l'accent sur son œuvre aux influences multiples. Dans sa perception des écrits de ce grand intellectuel, M. Tozy revient « une littérature tardive » qui tient au fait qu'Edmond Amran El Maleh était d'abord « un professionnel de la politique ».

Il présente sa reconversion comme « l'aboutissement d'un processus d'écritures en éclats, fragmentées ». Le chercheur inscrit cette évolution dans un processus de reconstruction du récit qui trouve son aboutissement au Maroc avec la Constitution de 2011 dont le préambule, a-t-il relevé, ra-

conte « cette identité plurielle » le caractérisant.

Dans le même sens, Simone Bitton qui consacre à E.A El Maleh son dernier film, « Les mille et un jours du Hajj Edmond », (2024), a affirmé qu'il a fallu 60 ans à ce dernier pour quitter « la langue de bois » et « oser l'écriture littéraire », un style qu'il a fini par adopter pendant une trentaine d'années.

« Il écrivait tous les jours et de tout : tracts, romans, critiques d'art, recettes de cuisine... », a dit celle qui avoue avoir appris beaucoup sur cette icône de la scène intellectuelle et culturelle marocaine, y compris dans le domaine des arts plastiques.

La dimension mystique de son œuvre a également été abordée lors de cette rencontre qui a été suivie par un échange avec le public. Ce dernier a particulièrement salué l'initiative de la fondation Edmond Amran El Maleh de rééditer l'ensemble des travaux du défunt.

A rappeler que le Maroc participe cette année au Festival du livre de Paris en tant qu'invité d'honneur avec un pavillon qui s'étend sur 330 m<sup>2</sup> offrant une programmation aussi riche que variée, avec 28 rencontres sur l'espace conférences, 16 panels sur des thématiques littéraires et sociétales, 10 présentations de livres, 2 performances artistiques (slam et théâtre), ainsi qu'un panel international sur le « Destin atlantique France-Maroc », en rapport avec la thématique de cette édition « la mer ».

# Le film jordanien "Tarweeda" remporte le Grand Prix du Festival international du film de printemps d'Ouezzane

Le film "Tarweeda/Closure" de la réalisatrice jordanienne Mooney Abu Samra a remporté, samedi soir, le Grand Prix de la première édition du Festival international du film de printemps d'Ouezzane. Le Prix de la mise en scène a été décerné à la réalisatrice belge-marocaine, Rachida Chbani, pour son film "Code rouge", tandis que le Prix du jury est revenu au film "Jours gris" du jeune réalisateur marocain Rida Henkam.

Le jury, présidé par le réalisateur et écrivain Mohamed Chrif Tribak, a également décerné une mention spéciale au court-métrage "Autumn the Age" de Bilal Touil.

Intervenant lors de la cérémonie de clôture, M. Tribak a souligné que le jury a examiné les films en lice pour la compétition officielle du festival, et



décidé d'attribuer les prix sur la base de délibérations basées sur les aspects artistiques et techniques des films retenus.

En perspective des prochaines éditions, M. Tribak a exhorté le comité d'organisation à veiller à ce que la projection des films sélectionnés soit programmée le soir pour une plus grande affluence du public, à augmenter le nombre d'ateliers de formation aux métiers du cinéma, et à sélection-

ner des films ayant des capacités de production similaires pour une bonne évaluation.

Cette cérémonie a été marquée par un vibrant hommage rendu à l'actrice marocaine Souad Alaoui, en reconnaissance de son brillant parcours et de sa contribution à l'enrichissement de la scène artistique marocaine, ainsi qu'à plusieurs acteurs de la scène culturelle et artistique locale et de la société civile.

Le directeur du festival, Khalid El Aboudi, a indiqué que le festival a contribué à renforcer la place du cinéma sur la scène artistique locale, notant que cette première édition a jeté les bases pour développer les prochaines éditions.

Dix films de plusieurs pays, dont le Maroc, la Roumanie, la Belgique, l'Égypte, la France et la Jordanie, ont été en lice pour décrocher les prix du festival.

Cet événement a été marqué par des conférences, des ateliers de formation, une master class sur "L'art de la mise en scène: de l'idée à l'écran", une cérémonie de signature du livre "Un cinéma différent" de Mohamed Chrif Tribak, une table ronde sur "Le cinéma et le dialogue interculturel" et une conférence sous le thème "Le cinéma à l'ère de la digitalisation".

## Bouillon de culture

### "Minecraft, le film"

"Minecraft, le film", adaptation sur grand écran du jeu vidéo le plus vendu de l'histoire, a largement dominé ce week-end le box-office nord-américain, après avoir réussi le meilleur démarrage de l'année le week-end précédent.

Avec des recettes de 80,6 millions de dollars au Canada et aux États-Unis, le film avec Jack Black, Jason Momoa et Emma Myers a engrangé moitié moins de recettes que lors de sa sortie, selon les chiffres du cabinet spécialisé Exhibitor Relations.

Mais avec un total de 281 millions de dollars empochés en un peu plus d'une semaine, sans compter 269 millions à l'international, "Minecraft" peut déjà se vanter d'être l'adaptation la plus réussie d'un jeu vidéo au cinéma.

## M'Hamid El Ghizlane

# Clôture en apothéose de la 20<sup>ème</sup> édition du Festival international des nomades

La 20<sup>ème</sup> édition du Festival international des Nomades s'est clôturée, dimanche soir, à M'hamid El Ghizlane avec au programme une grande soirée artistique alliant créativité artistique et chaleur humaine, au milieu d'une forte affluence de visiteurs venus de différentes régions du Royaume et de l'étranger.

De nombreux artistes et groupes musicaux ont brillamment livré, le temps d'une soirée, des prestations reflétant la diversité de la créativité culturelle locale, et son ouverture aux expressions artistiques modernes, dans une ambiance festive empreinte de l'esprit du Sahara et de sa richesse culturelle.

Ce concert de clôture a débuté par la prestation de l'artiste Mohamed Ali Ailla, originaire de la ville d'Es-Smara, et son groupe qui ont divertit le public par des chants mêlant d'authentiques rythmes hassanis à des rythmes modernes, offrant une combinaison qui a suscité une grande interaction du public.

Le duo marocain Sarah et Ismaël a ensuite interprété des morceaux musicaux célébrant la culture amazighe, suivi de l'artiste maroco-hongrois Saïd Chalaban, qui a interprété des mélodies gnawies

captivantes, avant que la soirée ne se clôture par un spectacle de l'artiste algérien Kader Tarhanine, qui a enchanté le public d'une performance musicale inspirée du patrimoine touareg et de la culture sahraouie.

Dans une déclaration à la presse, à l'is-

sue du concert, l'artiste Mohamed Ali Ailla a fait part de sa joie de participer à cet événement, affirmant que "l'art qu'il présente puise ses racines dans la mémoire hassanie et est produit avec un esprit contemporain qui lui permet d'atteindre un large public au Maroc et à

l'étranger".

Et d'ajouter que "le Festival international des nomades constitue un véritable espace pour la célébration de ce patrimoine et son ancrage au sein du paysage culturel marocain contemporain".

Du côté du public, Philippe, un visiteur français qui assistait au festival pour la première fois, a exprimé sa vive admiration pour l'atmosphère de cet événement culturel. "J'avais entendu parler du Festival des nomades, mais je ne m'attendais pas à vivre une expérience aussi riche. Tout ici respire l'authenticité et l'humanité, de la musique à la générosité avec laquelle les habitants de la région nous ont accueillis", a-t-il déclaré.

Avec cette mémorable soirée, le rideau est tombé sur une édition exceptionnelle du Festival des nomades qui, depuis deux décennies, a maintenu l'essence de son message culturel et humain, continuant à célébrer la mémoire du nomadisme et de l'identité sahraouie comme levier de diversité et de convergence. Une édition qui s'ajoute au palmarès de M'hamid El Ghizlane en tant que carrefour artistique pour les esprits qui croient que la culture est ce qui unit véritablement les peuples.



## Vingt-huitième chapitre

On peut juger de la réponse, de la joie, de l'étonnement de Fabrice; après les premiers transports, Clélia lui dit :

— J'ai fait vœu à la Madone, comme tu sais, de ne jamais te voir; c'est pourquoi je te reçois dans cette obscurité profonde. Je veux bien que tu saches que, si jamais tu me forçais à te regarder en plein jour, tout serait fini entre nous. Mais d'abord, je ne veux pas que tu prêches devant Anetta Marini, et ne va pas croire que c'est moi qui ai eu la sottise de faire porter un fauteuil dans la maison de Dieu.

— Mon cher ange, je ne prêcherai plus devant qui que ce soit; je n'ai prêché que dans l'espoir qu'un jour je te verrais.

— Ne parle pas ainsi, songe qu'il ne m'est pas permis, à moi, de te voir.

Ici, nous demandons la permission de passer, sans en dire un seul mot, sur un espace de trois années.

À l'époque où reprend notre récit, il y avait déjà longtemps que le comte Mosca était de retour à Parme, comme premier ministre, plus puissant que jamais.

Après ces trois années de bonheur divin, l'âme de Fabrice eut un caprice de tendresse qui vint tout changer. La marquise avait un charmant petit garçon de deux ans, Sandrino, qui faisait la joie de sa mère; il était toujours avec elle ou sur les genoux du marquis Crescenzi; Fabrice, au contraire, ne le voyait presque jamais; il ne voulait pas qu'il s'accoutumât à chérir un autre père. Il conçut le dessein d'enlever l'enfant avant que ses souvenirs fussent bien distincts.

Dans les longues heures de chaque journée où la marquise ne pouvait voir son ami, la présence de Sandrino la consolait; car nous avons à avouer une chose qui semblera bizarre au nord des Alpes, malgré ses erreurs elle était restée fidèle à son vœu; elle avait promis à la Madone, l'on se le rappelle peut-être, de ne jamais voir Fabrice; et telles avaient été ses paroles précises; en conséquence elle ne le recevait que de nuit, et jamais il n'y avait de lumières dans l'appartement.

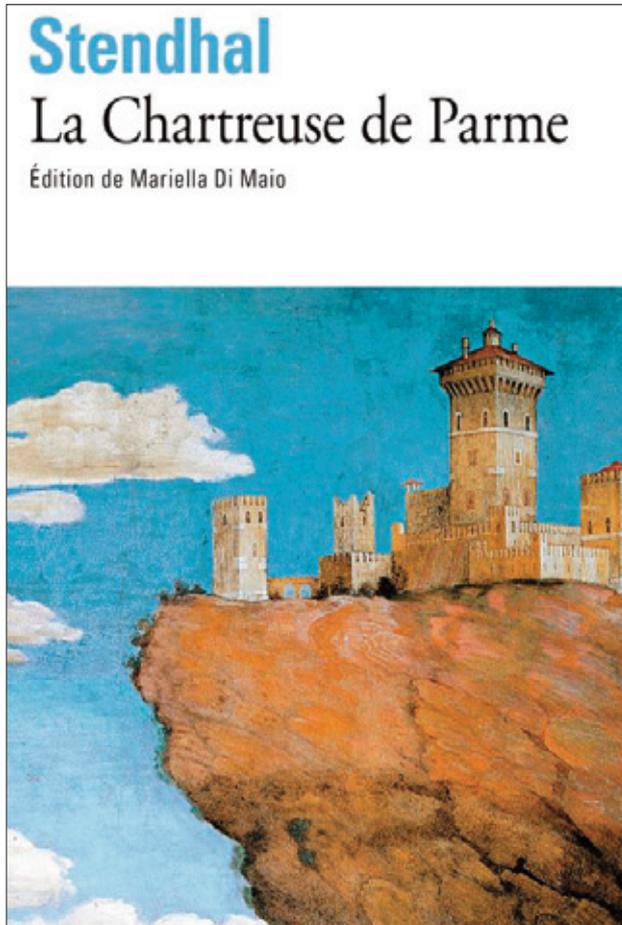
Mais tous les soirs il était reçu par son amie; et, ce qui est admirable, au milieu d'une cour dévorée par la curiosité et par l'ennui, les précautions de Fabrice avaient été si habilement calculées, que jamais cette amitié, comme on dit en Lombardie, ne fut même soupçonnée. Cet amour était trop vif pour qu'il n'y eût pas des broutilles; Clélia était fort sujette à la jalousie, mais presque toujours les querelles venaient d'une autre cause. Fabrice avait abusé de quelque cérémonie publique pour se trouver dans le même lieu que la marquise et la regarder, elle saisissait alors un prétexte pour sortir bien vite, et pour longtemps exilait son ami.

On était étonné à la cour de Parme de ne connaître aucune intrigue à une femme aussi remarquable par sa beauté et l'élévation de son esprit; elle fit naître des passions qui inspirèrent bien des folies, et souvent Fabrice aussi fut jaloux.

Le bon archevêque Landriani était mort depuis longtemps; la piété, les mœurs exemplaires, l'éloquence de Fabrice l'avaient fait oublier; son frère aîné était mort, et tous les biens de la famille lui étaient arrivés. À partir de cette époque il distribuait chaque année aux vicaires et aux curés de son diocèse les cent et quelque mille francs que rapportait l'archevêché de Parme.

Il eût été difficile de rêver une vie plus honorée, plus honorable et plus utile que celle que Fabrice s'était faite, lorsque tout fut troublé par ce malheureux caprice de tendresse.

— D'après ce vœu que je respecte et qui fait pourtant le malheur de ma vie puisque tu ne veux pas me voir de jour, dit-il un jour à Clélia, je suis obligé de vivre constamment seul, n'ayant d'autre distraction que le travail; et encore le travail me manque. Au milieu de cette façon sévère et triste de passer les longues heures de chaque journée, une idée s'est présentée, qui fait mon tourment et que je combats en vain depuis six mois; mon



files ne m'aimera point; il ne m'entend jamais nommer. Élevé au milieu du luxe aimable du palais Crescenzi, à peine s'il me connaît. Le petit nombre de fois que je le vois, je songe à sa mère, dont il me rappelle la beauté céleste et que je ne puis regarder, et il doit me trouver une figure sérireuse, ce qui, pour les enfants, veut dire triste.

— Eh bien! dit la marquise, où tend tout ce discours qui m'effraye?

— À avoir mon fils; je veux qu'il habite avec moi; je veux le voir tous les jours, je veux qu'il s'accoutume à m'aimer; je veux l'aimer moi-même à loisir. Puisqu'une fatalité unique au monde veut que je sois privé de ce bonheur dont jouissent tant d'âmes tendres, et que je ne passe pas ma vie avec tout ce que j'adore, je veux du moins avoir auprès de moi un être qui te rappelle à mon cœur, qui te remplace en quelque sorte. Les affaires et les hommes me sont à charge dans ma solitude forcée; tu sais que l'ambition a toujours été un mot vide pour moi, depuis l'instant où j'eus le bonheur d'être écroulé par Barbone, et tout ce qui n'est pas sensation de l'âme me semble ridicule dans la mélancolie qui loin de toi m'accable.

On peut comprendre la vive douleur dont le chagrin de son ami remplit l'âme de la pauvre Clélia; sa tristesse fut d'autant plus profonde qu'elle sentait que Fabrice avait une sorte de raison. Elle alla jusqu'à mettre en doute si elle ne devait pas tenter de rompre son vœu. Alors elle eût reçu Fabrice de jour comme tout autre personnage de la société, et sa réputation de sagesse était trop bien établie pour qu'on en médit. Elle se disait qu'avec beaucoup d'argent elle pourrait se faire relever de son vœu; mais elle sentait aussi que cet arrangement tout mondain ne tranquilliserait pas sa conscience, et peut-être le ciel irrité la punirait de ce nouveau crime.

D'un autre côté, si elle consentait à céder au désir si naturel de Fabrice, si elle cherchait à ne pas faire le malheur de cette âme tendre qu'elle connaissait si bien, et dont son vœu singulier

compromettait si étrangement la tranquillité, quelle apparence d'enlever le fils unique d'un des plus grands seigneurs d'Italie sans que la fraude fût découverte? Le marquis Crescenzi prodiguerait des sommes énormes, se mettrait lui-même à la tête des recherches, et tôt ou tard l'enlèvement serait connu. Il n'y avait qu'un moyen de parer à ce danger, il fallait envoyer l'enfant au loin, à Édimbourg, par exemple, ou à Paris; mais c'est à quoi la tendresse d'une mère ne pouvait se résoudre. L'autre moyen proposé par Fabrice, et en effet le plus raisonnable, avait quelque chose de sinistre augure et de presque encore plus affreux aux yeux de cette mère éperdue; il fallait, disait Fabrice, feindre une maladie; l'enfant serait de plus en plus mal, enfin il viendrait à mourir pendant une absence du marquis Crescenzi.

Une répugnance qui, chez Clélia, allait jusqu'à la terreur, causa une rupture qui ne put durer.

Clélia prétendait qu'il ne fallait pas tenter Dieu; que ce fils si chéri était le fruit d'un crime, et que, si encore l'on irritait la colère céleste, Dieu ne manquerait pas de le retirer à lui. Fabrice reparlait de sa destinée singulière: L'état que le hasard m'a donné, disait-il à Clélia, et mon amour m'obligent à une solitude éternelle, je ne puis, comme la plupart de mes confrères, avoir les douceurs d'une société intime, puisque vous ne voulez me recevoir que dans l'obscurité, ce qui réduit à des instants, pour ainsi dire, la partie de ma vie que je puis passer avec vous.

Il y eut bien des larmes répandues. Clélia tomba malade; mais elle aimait trop Fabrice pour se refuser constamment au sacrifice terrible qu'il lui demandait. En apparence, Sandrino tomba malade; le marquis se hâta de faire appeler les médecins les plus célèbres, et Clélia rencontra dès cet instant un embarras terrible qu'elle n'avait pas prévu; il fallait empêcher cet enfant adoré de prendre aucun des remèdes ordonnés par les médecins; ce n'était pas une petite affaire.

L'enfant, retenu au lit plus qu'il ne fallait pour sa santé, devint réellement malade. Comment dire au médecin la cause de ce mal? Déchirée par deux intérêts contraires et si chers, Clélia fut sur le point de perdre la raison. Fallait-il consentir à une guérison apparente, et sacrifier ainsi tout le fruit d'une féinte si longue et si pénible? Fabrice, de son côté, ne pouvait ni se pardonner la violence qu'il exerçait sur le cœur de son amie, ni renoncer à son projet. Il avait trouvé le moyen d'être introduit toutes les nuits auprès de l'enfant malade, ce qui avait amené une autre complication. La marquise venait soigner son fils, et quelquefois Fabrice était obligé de la voir à la clarté des bougies, ce qui semblait au pauvre cœur malade de Clélia un péché horrible et qui présageait la mort de Sandrino. C'était en vain que les casuistes les plus célèbres, songés sur l'obésissance à un vœu, dans le cas où l'accomplissement en serait évidemment nuisible, avaient répondu que le vœu ne pouvait être considéré comme rompu d'une façon criminelle, tant que la personne engagée par une promesse envers la Divinité s'abstenait non pour un vain plaisir des sens, mais pour ne pas causer un mal évident. La marquise n'en fut pas moins à désespoir, et Fabrice vit le moment où son idée bizarre allait amener la mort de Clélia et celle de son fils.

Il eut recours à son ami intime, le comte Mosca, qui, tout vieux ministre qu'il était, fut attendri de cette histoire d'amour qu'il ignorait en grande partie.

— Je vous procurerai l'absence du marquis pendant cinq ou six jours au moins: quand la voulez-vous?

À quelque temps de là, Fabrice vint dire au comte que tout était préparé pour que l'on pût profiter de l'absence.

Deux jours après, comme le marquis revenait à cheval d'une de ses terres aux environs de Mantoue, des brigands, soldés apparemment par une vengeance particulière, l'enlevèrent, sans le maltraiter en aucune façon, et le placèrent dans une barque, qui employa trois jours à descendre le Pô et à faire le même voyage que Fabrice avait exécuté autrefois après la fameuse affaire Giletti. Le quatrième jour, les brigands déposèrent le marquis dans une île déserte du Pô, après avoir eu le soin de le voler complètement, et de ne lui laisser ni argent ni aucun effet ayant la moindre valeur. Le marquis fut deux jours entiers avant de pouvoir regagner son palais à Parme; il le trouva tendu de noir et tout son monde dans la désolation.

Cet enlèvement, fort adroitement exécuté, eut un résultat bien funeste: Sandrino, établi en secret dans une grande et belle maison où la marquise venait le voir presque tous les jours, mourut au bout de quelques mois. Clélia se figura qu'elle était frappée par une juste punition, pour avoir été infidèle à son vœu à la Madone: elle avait vu si souvent Fabrice aux lumières, et même deux fois en plein jour et avec des transports si tendres, durant la maladie de Sandrino! Elle ne survécut que de quelques mois à ce fils si chéri, mais elle eut la douceur de mourir dans les bras de son ami.

Fabrice était trop amoureux et trop croyant pour avoir recours au suicide; il espérait retrouver Clélia dans un meilleur monde, mais il avait trop d'esprit pour ne pas sentir qu'il avait beaucoup à réparer.

Peu de jours après la mort de Clélia, il signa plusieurs actes par lesquels il assurait une pension de mille francs à chacun de ses domestiques, et se réservait, pour lui-même, une pension égale; il donnait des terres, valant 100.000 livres de rente à peu près, à la comtesse Mosca; pareille somme à la marquise del Dongo, sa mère, et ce qui pouvait rester de la fortune paternelle, à l'une de ses sœurs mal mariées. Le lendemain après avoir adressé à qui de droit, la démission de son archevêché et de toutes les places dont l'avaient successivement comblé la faveur d'Ernest V et l'amitié du premier ministre, il se retira à la Chartreuse de Parme, située dans les bois voisins du Pô, à deux lieues de Saccà.

(A suivre)

المملكة المغربية  
وزارة الداخلية  
إقليم النواصر  
جماعة دار بوغزة

مشروع قرار لرئيسة مجلس جماعة دار بوغزة الصادر في 2-8 مارس 2025  
وأعلان أن المنفعة العامة تقتضي بتخطيط حدود الطرق العامة لإحداث الطريق رقم DBT34  
بتراب جماعة دار بوغزة بإقليم النواصر وبنزع ملكية القطع الأرضية اللازمة لهذه الغاية.

طيلة مدة شهرين ابتداء من تاريخ نشر مشروع القرار الوارد نصه أسفله في الجريدة الرسمية، يودع ملف البحث المتعلق بمشروع القرار والتصميم الملحق به مشفوع بالسجل المعد لتدوين الملاحظات والتصريحات رهن إشارة العموم بقرار جماعة دار بوغزة خلال أوقات العمل الاعتيادية.

إن رئيسة مجلس جماعة دار بوغزة،  
بناء على القانون التنظيمي رقم 113.14 المتعلق بالجماعات الصادر بتنفيذه الظهير الشريف رقم 1.15.85 بتاريخ 20 رمضان 1436 (07 يوليوز 2015)،  
و على القانون رقم 7.81 المتعلق بنزع الملكية لأجل المنفعة العامة و بالاحتلال المؤقت الصادر بتنفيذه الظهير الشريف رقم 1.81.254 بتاريخ 11 رجب 1402 (6 ماي 1982)،  
و على القانون رقم 12.90 المتعلق بالتصميم الصادر بتنفيذه الظهير الشريف رقم 1.92.31 بتاريخ 15 ذي الحجة 1412 (17 يونيو 1992) كما وقع تغييره و تسميته،  
و على القانون 57.19 المتعلق بنظام الأملاك العقارية للجماعات الترابية الصادر بتنفيذه الظهير الشريف رقم 1.21.74 بتاريخ 3 ذي الحجة 1442 (14 يوليوز 2021)،  
و على المرسوم رقم 2.82.382 الصادر في 02 رجب 1403 (16 ابريل 1983) بتطبيق القانون رقم 7.81 المشار إليه أعلاه،  
و على المرسوم رقم 2.92.832 الصادر في 27 ربيع الآخر 1414 (14 أكتوبر 1993) بتطبيق القانون رقم 12.90 المشار إليه أعلاه،  
و بعد الاطلاع على محضر اجتماع مجلس جماعة دار بوغزة خلال دورته الاستثنائية بتاريخ 20 مارس 2025.

**قرر ما يلي:**

المادة الأولى: تختط حدود الطرق العامة لإحداث الطريق رقم DBT34 بجماعة دار بوغزة بإقليم النواصر.

المادة الثانية: تعين بناء على ما ذكره القطع الأرضية المراد نزع ملكيتها ما تستوجب هذه العملية المبينة في الجدول أسفله و المرسومة حدودها في التصميم الملحق بأصل هذا القرار.

أرقام القطع الأرضية بالتصميم	مراجعتها العقارية	أسماء المالك أو المقترض له كذلك	مساحة المراد نزع ملكيتها بالتر الميع	ملاحظات
P1	T1679/C	PRIVE DOMAINE DE L'ETAT	1991	
P2	T114414/63	شركة GENERAL CONTACTOR DEVELOPPEMENT sarl	726	
P3	T1589/87	شركة GENERAL CONTACTOR DEVELOPPEMENT sarl	9482	
P4	T1679/C Lot24	PRIVE DOMAINE DE L'ETAT	5756	

المادة الثالثة: ينشر مشروع هذا القرار بالجريدة الرسمية.

حرر بدار بوغزة، في 2-8 مارس 2025

رئيسة جماعة دار بوغزة  
الإمضاء



المملكة المغربية  
وزارة الداخلية  
إقليم النواصر  
جماعة دار بوغزة

مشروع قرار لرئيس مجلس جماعة دار بوغزة الصادر في 2-8 مارس 2025  
وأعلان أن المنفعة العامة تقتضي بتخطيط حدود الطرق العامة لإحداث الطريق رقم DBR139  
بتراب جماعة دار بوغزة بإقليم النواصر وبنزع ملكية القطع الأرضية اللازمة لهذه الغاية.

طيلة مدة شهرين ابتداء من تاريخ نشر مشروع القرار الوارد نصه أسفله في الجريدة الرسمية، يودع ملف البحث المتعلق بمشروع القرار والتصميم الملحق به مشفوع بالسجل المعد لتدوين الملاحظات والتصريحات رهن إشارة العموم بقرار جماعة دار بوغزة خلال أوقات العمل الاعتيادية.

إن رئيسة مجلس جماعة دار بوغزة،  
بناء على القانون التنظيمي رقم 113.14 المتعلق بالجماعات الصادر بتنفيذه الظهير الشريف رقم 1.15.85 بتاريخ 20 رمضان 1436 (07 يوليوز 2015)،  
و على القانون رقم 7.81 المتعلق بنزع الملكية لأجل المنفعة العامة و بالاحتلال المؤقت الصادر بتنفيذه الظهير الشريف رقم 1.81.254 بتاريخ 11 رجب 1402 (6 ماي 1982)،  
و على القانون رقم 12.90 المتعلق بالتصميم الصادر بتنفيذه الظهير الشريف رقم 1.92.31 بتاريخ 15 ذي الحجة 1412 (17 يونيو 1992) كما وقع تغييره و تسميته،  
و على القانون 57.19 المتعلق بنظام الأملاك العقارية للجماعات الترابية الصادر بتنفيذه الظهير الشريف رقم 1.21.74 بتاريخ 3 ذي الحجة 1442 (14 يوليوز 2021)،  
و على المرسوم رقم 2.82.382 الصادر في 02 رجب 1403 (16 ابريل 1983) بتطبيق القانون رقم 7.81 المشار إليه أعلاه،  
و على المرسوم رقم 2.92.832 الصادر في 27 ربيع الآخر 1414 (14 أكتوبر 1993) بتطبيق القانون رقم 12.90 المشار إليه أعلاه،  
و بعد الاطلاع على محضر اجتماع مجلس جماعة دار بوغزة خلال دورته الاستثنائية بتاريخ 20 مارس 2025.

**قرر ما يلي:**

المادة الأولى: تختط حدود الطرق العامة لإحداث الطريق رقم DBR139 بجماعة دار بوغزة بإقليم النواصر.

المادة الثانية: تعين بناء على ما ذكره القطع الأرضية المراد نزع ملكيتها ما تستوجب هذه العملية المبينة في الجدول أسفله و المرسومة حدودها في التصميم الملحق بأصل هذا القرار.

أرقام القطع الأرضية بالتصميم	مراجعتها العقارية	أسماء المالك أو المقترض له كذلك	مساحة المراد نزع ملكيتها بالتر الميع	ملاحظات
P1	T11320/33	شركة Real Estate Holding sarl	3352	
P2	T135831/63	شركة Tajzi Développement sarl	3090	
P3	T47852/63	شركة Tajzi Développement sarl	3473	
P4	T6195/C	شركة عاتشة و من معها	2577	
P5	غير محظوظ	غير معروف	106	

المادة الثالثة: ينشر مشروع هذا القرار بالجريدة الرسمية.

حرر بدار بوغزة، في 2-8 مارس 2025

رئيسة جماعة دار بوغزة  
الإمضاء



ROYAUME DU MAROC



Ministère De L'Agriculture Et De La Pêche Maritime,  
Du Développement Rural Et Des Eaux Et Forêts  
Direction Provinciale de l'Agriculture de Béni Mellal

**AVIS RECTIFICATION  
D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL  
N° 15/2025/DPA/4/SMOPFPA**

Dans le cadre de l'appel d'Offre OUVERT INTERNATIONAL N° 15/2025/DPA/4/SMOPFPA, Le directeur provincial de l'Agriculture de Béni-Mellal porte à la connaissance du public les modifications suivantes :

- Report de la date d'ouverture des plis :

La date initiale d'ouverture des plis, fixé au 17/04/2025 est reportée au 28/04/2025

- Modification du Règlement de Consultation :

L'article N°10 du Règlement de consultation a été modifié.  
La pièce suivante n'est plus exigée :  
-Attestation certifiant que les équipements répondant aux normes en vigueur  
Le reste des dispositions du dossier d'appel d'offres reste inchangé

N° 2282/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE D'AL-HOCEIMA  
COMMUNE IZEMMOUREN

\*\*\*

AVIS D'APPELS MODIFICATIF D'OFFRES OUVERTS  
NATIONALE SUR OFFRES DES PRIX N° 02/IZ/2025

Le président de la commune d'izemmouren annonce une rectification relative au cautionnement provisoire publié sur le portail des marchés publics de l'Etat accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) qui est fixé à la somme de 45.000,00 dhs au Lieu de 450.00 concernant marches N°02/IZ/2025 pour la réalisation des : Travaux d'aménagement des voies à la commune Izemmouren Province d'Al-Hoceima Prêvu Le jeudi : 17/04/2025 à 11 H

N° 2283PA

*Royaume du Maroc  
Ministère de l'Intérieur  
Région Tanger-Tétouan-Al-Hoceima  
Province d'Al-Hoceima  
Commune Taghzout*

**Avis d'appel d'offres ouvert national N° 02//2025**

Le mercredi 14 mai 2025 à 12 heures il sera procédé dans le Bureau du Président de la Commune Taghzout, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offre de prix concernant TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE SPORT DE PROXIMITÉ EN GAZON SYNTHÉTIQUE AU DOUAR BENI YAKHLAF COMMUNE TAGHZOUT PROVINCE D'ALHOCEIMA REGION TANGER- TETOUAN- AL-HOCEIMA

- Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publique : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).
- Le montant du cautionnement provisoire est Seize Mille Dirhams (16.000,00 DHS).
- Estimation des coûts des prestations est: Huit cent mille quatre cent quatre vingt six dhs et 40 cts (800486,40) T.T.C
- Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30et 31 du décret n° 2.22.431 du 15chaabane 1444 1er 1434 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.
- Les concurrents doivent déposer leur dossier :
- Par voie électronique du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du règlement de la consultation.
- Copie certifiée conforme aux certificats d'agrément dans les domaines suivant :

Secteur	Classe minimale	qualification
Revêtement	3	02 : travaux de revêtement spéciaux

N° 2284/PA

ROYAUME DU MAROC  
Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication  
Département de la Jeunesse

**AVIS MODIFICATIF ET REPORT DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL SUR OFFRES DES PRIX N° 08/2025**

Dans le cadre de l'Appel d'offres ouvert international, sur offres des prix, n°08/2025 ayant pour objet : TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE CONFERENCE, D'UNE ADMINISTRATION ET D'UNE UNITE D'HEBERGEMENT POUR PMR, AU COMPLEXE MOULAY RACHID DE LA JEUNESSE ET DE L'ENFANCE DE BOUZHNIKA A BOUZHNIKA. PARTIE 1 : SALLE DE CONFERENCE. - LOT UNIQUE -

Publié aux journaux nationaux et au portail des marchés publics ([marchespublics.gov.ma](http://marchespublics.gov.ma))

**AVIS DE MODIFICATION:**

**Au lieu de :**

**Le 17 Avril 2025 à 10h 30 mn** , Il sera procédé dans la salle de réunion principale du Département de la Jeunesse, sis 51 Avenue IBN Sina Agdal Rabat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert international, sur offres des prix, n°08/2025, pour objet : TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE CONFERENCE, D'UNE ADMINISTRATION ET D'UNE UNITE D'HEBERGEMENT POUR PMR, AU COMPLEXE MOULAY RACHID DE LA JEUNESSE ET DE L'ENFANCE DE BOUZHNIKA A BOUZHNIKA. PARTIE 1 : SALLE DE CONFERENCE. - LOT UNIQUE -

**Lire :**

**Le 28 Avril 2025 à 10h 30 mn** , Il sera procédé dans la salle de réunion principale du Département de la Jeunesse, sis 51 Avenue IBN Sina Agdal Rabat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert international, sur offres des prix, n°08/2025, pour objet : TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE CONFERENCE, D'UNE ADMINISTRATION ET D'UNE UNITE D'HEBERGEMENT POUR PMR, AU COMPLEXE MOULAY RACHID DE LA JEUNESSE ET DE L'ENFANCE DE BOUZHNIKA A BOUZHNIKA. PARTIE 1 : SALLE DE CONFERENCE. - LOT UNIQUE -

**Au lieu de :**

**Pour les concurrents installés au Maroc.**  
Une copie légalisée (certifié conforme à l'originale) du certificat de qualification et de classification, il est exigé pour le présent appel d'offre les qualifications suivantes : dans les secteurs, classes et qualifications suivants :

Secteur	Qualification exigée	Classe minimale
A : Construction	A3 : Travaux de complexité moyenne en béton armé pour bâtiment	1
L : Menuiserie – Charpente	L8 : Charpente métallique	1
O : revêtement	O2 : Travaux de revêtement spéciaux	1

**Lire :**

**Pour les concurrents installés au Maroc.**  
Une copie légalisée (certifié conforme à l'originale) du certificat de qualification et de classification, il est exigé pour le présent appel d'offre les qualifications suivantes : dans les secteurs, classes et qualifications suivants :

Secteur	Qualification exigée	Classe minimale
A : Construction	A4 : Travaux exceptionnels en béton armé pour bâtiment	S
L : Menuiserie – Charpente	L8 : Charpente métallique	1
J : Electricité	J1 : Travaux d'installation électrique pour usage interne	1

**LE RESTE EST SANS CHANGEMENT.**

N° 2286/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
REGION TANGER-TETOUAN-AL-HOCEIMA  
PROVINCE D'AL-HOCEIMA  
COMMUNE TAGHZOUT

**Avis d'appel d'offres ouvert national N° 01//2025**

Le mercredi 14/05/2025 à 11 heures,0mn. Il sera procédé dans le Bureau du Président de la Commune Taghzout, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offre de prix : Travaux aménagement de 08 pistes endommagées sur 8300 ml au niveau de la commune de Taghzout province d'Al-Hoceima Région Tanger-Tétouane-Al-Hoceima

- Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publique : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).
- Le montant du cautionnement provisoire est : quarante neuf mille sept cent quatre vingt dhs (49780,00) DIRHAMS.
- Estimation des coûts des prestations est:deux million quatre cent quatre vingt neuf mille quarante quatre dhs et 80 cts( 2 489 044,80 dhs )T.T.C
- Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30et 31 du décret n° 2.22.431 du 15chaabane 1444 1er 1434 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.
- Les concurrents doivent déposer leur dossier :
- Par voie électronique du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04et 05 du règlement de la consultation.
- Une copie légalisée du certificat de qualification et de classification des entreprises BTP/

Secteur	Qualification	Classe Minimale
B	B1 – B3	1. Classe 3

N° 2285/PA

المملكة المغربية  
وزارة الداخلية  
ولاية جهة الدار البيضاء - سطات  
إقليم النواصر  
الجماعة الترابية بوسكورة  
مديرية المصالح  
مصلحة الموارد البشرية

إعلان عن إجراء مباراة للتوظيف في درجة طبيب من الدرجة الأولى

٢٤٢

تنظم الجماعة الترابية بوسكورة يوم الأحد 25 ماي 2025 بالثانوية الإعدادية بوسكورة مباراة للتوظيف في درجة طبيب من الدرجة الأولى.

1- شروط المشاركة:

تفتح هذه المباراة في وجه المترشحين ذوي الجنسية المغربية ، البالغين من العمر 18 سنة على الأقل و 45 سنة على الأكثر في فاتح يناير من السنة الجارية ويمكن تمديد حد السن الأعلى لفترة تعادل فترة الخدمات الصحية أو الممكن تصحيحها لأجل التقاعد دون أن يتجاوز 45 سنة .  
والحاصلين على الدكتوراه في الطب العام أو على شهادة معترف بمعادلتها لها.

2- الوثائق المطلوبة:

يتكون ملف الترشيح من الوثائق التالية :

- 1- طلب الترشيح لاجتياز المباراة يسحب من بوابة التشغيل العمومي . [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma).
- 2- نسخة مطابقة لأصل شهادة الدكتوراه أو إحدى الشهادات أو الدبلومات المعادلة لها طبقا للمقتضيات النظامية الجاري بها العمل ، مصحوبا بقرار المعادلة عند الاقتضاء.
- 3- نسخة مصادق عليها من البطاقة الوطنية للتعريف .
- 4- نسخة من السجل العدلي أو بطاقة السوابق .
- 5- صورة ذاتية تحمل صورة فوتوغرافية حديثة العهد ، وتتضمن مؤهلات المرشح ونبذة عن مساره المهني .
- 6- طرفان متطيران يحملان الإسم الكامل وعنوان الترشيح .
- 7- نسخة مطابقة لأصل بطاقة شخص معاق بالنسبة للأشخاص في وضعية إعاقة.

ملاحظات:

بالنسبة للمترشحين الموقفين ، يجب أن يتضمن ملف الترشيح ، بالإضافة إلى الوثائق المذكورة أعلاه موافقة الإدارة الأصلية .  
يتعين على المترشحين العاملين لصفة مقاوم تقديم ملفاتهم عن طريق المتدوية السامية لتقديم المقامرين وأعضاء جيش التحرير مرفوقة بشهادة تثبت هذه الصفة .

كما يتعين على المترشحين العاملين لصفة عسكري قديم أو محارب قديم أو مكفول الأمانة تقديم ملف ترشيحهم عن طريق مؤسسة الحسن الثاني للأعمال الاجتماعية لتقديم المقامرين ولقضاء المحاربين ، مرفوقة بشهادة تثبت هذه الصفة .

3 مواضيع المباراة:

تشمل مباراة التوظيف على الاختبارات التالية:

نوع الاختبار	الموضوع	المدة	العامل
1-اختبار كتابي	موضوع عام أو أسئلة ذات اختيارات متعددة (QCM) تتعلق بالمهام أو الوظائف المطلوب شغلها أو باختصاصات الجماعات الترابية	ثلاث(3) ساعات	4
2-اختبار شفوي أو تطبيقي أو هما معا	تتعلق فيه لجنة المباراة مع المترشح مواضيع مختلفة ، أو تخصصه لاختبار تطبيقي في التخصص المطلوب ، وذلك بهدف تقييم مدى قدرته على ممارسة المهام أو الوظائف المرتبطة بالدرجة المتبارى بشأنها	ما بين 15 و 45 دقيقة	3

تمنع عن كل اختبار نقطة عددية تتراوح ما بين 0 و 20 ، وتعتبر إحصائية كل نقطة تساوي أو تقل عن 5 من 20 .  
وتتأهل لاجتياز الاختبار الشفوي المترشحون الحاصلون على نقطة لا تقل على 12 من 20 في الاختبار الكتابي .

مسطرة الترشيح:

تودع طلبات الترشيح لاجتياز المباراة بصفة شخصية مباشرة بمكتب الضبط بجماعة بوسكورة إقليم النواصر ، مقابل وصل بالإستلام ، أو ترسل عبر البريد المضمون إلى العنوان التالي :جماعة بوسكورة إقليم النواصر وذلك خلال أوقات العمل بالإدارات العمومية ابتداء من يوم لشر هذا الإعلان إلى غاية يوم الجمعة 09 ماي 2025 على الساعة الرابعة والنصف بعد الزوال ، وهو آخر أجل لقبول وإيداع الترشيحات .

وسينتم استبعاد أي ملف لا يتضمن الوثائق المطلوبة أو وضع خارج الأجل .

وستنشر لائحة المترشحات والمترشحين المقبولين لاجتياز المباراة وإعلان النتائج على مواقع التشغيل العمومي:

[www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma) وعلى البوابة الوطنية للجماعات الترابية [www.collectivites-territoriales.gov.ma](http://www.collectivites-territoriales.gov.ma)

ويعتبر نشر هذا الإعلان بمثابة استدعاء للمترشحين المقبولين لاجتياز الاختبارات الكتابية .

بوسكورة في :

03 نونبر 2025



N° 232/PC

المملكة المغربية  
وزارة الداخلية  
ولاية جهة الدار البيضاء - سطات  
إقليم النواصر  
الجماعة الترابية بوسكورة  
مديرية المصالح  
مصلحة الموارد البشرية

إعلان عن إجراء مباراة للتوظيف في درجة مهندس دولة من الدرجة الأولى

٢٤٣

تنظم الجماعة الترابية بوسكورة يوم الأحد 25 ماي 2025 بالثانوية الإعدادية بوسكورة مباراة للتوظيف في درجة مهندس دولة من الدرجة الأولى.

1- شروط المشاركة:

تفتح هذه المباراة في وجه المترشحين ذوي الجنسية المغربية ، البالغين من العمر 18 سنة على الأقل و 45 سنة على الأكثر في فاتح يناير من السنة الجارية ، والحاصلين على شهادة مهندس دولة في تخصص "الهندسة المدنية" المسلمة من طرف المدارس أو المعاهد أو المؤسسات الجامعية الوطنية المؤهلة لتسليمها أو إحدى الشهادات المعادلة لها المحددة بالرسوم رقم 2.12.90 الصادر في 8 جمادى الآخرة 1433 (30 ابريل 2012) تتعلق بالشهادات المطلوبة لتولج مختلف الدرجات المندرجة بموجب الأنظمة الأساسية.

2- الوثائق المطلوبة:

يتكون ملف الترشيح من الوثائق التالية :

- 1- طلب الترشيح لاجتياز المباراة يسحب من بوابة التشغيل العمومي . [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma).
- 2- نسخة مطابقة لأصل شهادة مهندس دولة أو إحدى الشهادات أو الدبلومات المعادلة لها طبقا للمقتضيات النظامية الجاري بها العمل ، مصحوبا بقرار المعادلة عند الاقتضاء.وكذا الترجمة إلى اللغتين العربية أو الفرنسية بالنسبة للشهادات الحرة بصفة أخرى غير هاتين اللغتين .
- 3- نسخة مصادق عليها من البطاقة الوطنية للتعريف .
- 4- نسخة من السجل العدلي أو بطاقة السوابق .
- 5- صورة ذاتية تحمل صورة فوتوغرافية حديثة العهد ، وتتضمن مؤهلات المرشح ونبذة عن مساره المهني .
- 6- طرفان متطيران يحملان الإسم الكامل وعنوان الترشيح .
- 7- نسخة مطابقة لأصل بطاقة شخص معاق بالنسبة للأشخاص في وضعية إعاقة.

ملاحظات:

بالنسبة للمترشحين الموقفين ، يجب أن يتضمن ملف الترشيح ، بالإضافة إلى الوثائق المذكورة أعلاه موافقة الإدارة الأصلية .  
يتعين على المترشحين العاملين لصفة مقاوم تقديم ملفاتهم عن طريق المتدوية السامية لتقديم المقامرين وأعضاء جيش التحرير مرفوقة بشهادة تثبت هذه الصفة .

كما يتعين على المترشحين العاملين لصفة عسكري قديم أو محارب قديم أو مكفول الأمانة تقديم ملف ترشيحهم عن طريق مؤسسة الحسن الثاني للأعمال الاجتماعية لتقديم المقامرين ولقضاء المحاربين ، مرفوقة بشهادة تثبت هذه الصفة .

3 مواضيع المباراة:

تشمل مباراة التوظيف على الاختبارات التالية:

نوع الاختبار	الموضوع	المدة	العامل
1-اختبار كتابي	موضوع عام أو موضوع يتعلق بالتخصص المطلوب، يتضمن موضوعا أو عدة مواضيع اختيارية	ثلاث(3) ساعات	3
2-اختبار شفوي	يتعمد حول مواضيع وحضايا مختلفة بهدف تقييم مدى قدرة المترشح على ممارسة المهام المرتبطة بالدرجة المتبارى بشأنها	30 دقيقة	3

تمنع عن كل اختبار نقطة عددية تتراوح ما بين 0 و 20 ، وتعتبر إحصائية كل نقطة تساوي أو تقل عن 5 من 20 .  
وتتأهل لاجتياز الاختبار الشفوي المترشحون الحاصلون على نقطة لا تقل على 12 من 20 في الاختبار الكتابي .

مسطرة الترشيح:

تودع طلبات الترشيح لاجتياز المباراة بصفة شخصية مباشرة بمكتب الضبط بجماعة بوسكورة إقليم النواصر ، مقابل وصل بالإستلام ، أو ترسل عبر البريد المضمون إلى العنوان التالي :جماعة بوسكورة إقليم النواصر وذلك خلال أوقات العمل بالإدارات العمومية ابتداء من يوم لشر هذا الإعلان إلى غاية يوم الجمعة 09 ماي 2025 على الساعة الرابعة والنصف بعد الزوال ، وهو آخر أجل لقبول وإيداع الترشيحات .

وسينتم استبعاد أي ملف لا يتضمن الوثائق المطلوبة أو وضع خارج الأجل .

وستنشر لائحة المترشحات والمترشحين المقبولين لاجتياز المباراة وإعلان النتائج على موقع التشغيل العمومي:

[www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma) وعلى البوابة الوطنية للجماعات الترابية [www.collectivites-territoriales.gov.ma](http://www.collectivites-territoriales.gov.ma)

ويعتبر نشر هذا الإعلان بمثابة استدعاء للمترشحين المقبولين لاجتياز الاختبارات الكتابية .

بوسكورة في : 03 نونبر 2025



N° 233/PC

المملكة المغربية  
وزارة الداخلية  
ولاية جهة الدار البيضاء - سطات  
إقليم النواصر  
الجماعة الترابية بوسكورة  
مدرسة المصالح  
مصلحة الموارد البشرية

إعلان عن إجراء مباراة التوظيف في درجة:  
- تقني من الدرجة الثالثة (03 مناصب)  
- تقني من الدرجة الرابعة (02 مناصب)

544

تنظم الجماعة الترابية بوسكورة يوم الأحد 25 ماي 2025 على الساعة التاسعة صباحا بالتناوب الإعدادية بوسكورة مباراة للتوظيف في درجة تقني من الدرجة الثالثة وتقني من الدرجة الرابعة .

1- شروط المشاركة:

تفتح هذه المباراة في وجه المرشحين ذوي الجنسية المغربية . البالغين من العمر 18 سنة على الأقل و 40 سنة على الأكثر في فاتح يناير من السنة الجارية . ويمكن تمديد حد السن الأعلى لفترة تعادل فترة الخدمات الصحية أو الممكن تصحيحها لأجل التقاعد دون أن يتجاوز 45 سنة . والواصلين على دبلوم تقني متخصص (تخصص الهندسة المدنية - الأشغال الكبرى- الأشغال العمومية) . دبلوم تقني (تخصص ميكانيك والكهرباء) المسلمة من طرف مؤسسات التكوين المهني الحديثة طبقا للمرسوم رقم 2.86.325 صادر في 8 جمادى الأولى 1407 (9 يناير 1987) . يس نظام عام لمؤسسات التكوين المهني أو إحدى الشهادات المعادلة لها المحددة قائمها طبقا للقوانين الجاري بها العمل.

2- الوثائق المطلوبة:

يتكون ملف الترشيح من الوثائق التالية :

- 1- طلب الترشيح لتجنيز المباراة بحسب من بوابة التشغيل العمومي . [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma) .
- 2- نسخة مطابقة لأصل الدبلوم المشار إليه أعلاه . أو إحدى الشهادات أو الدبلومات المعادلة لها طبقا للمقتضيات النظامية الجاري بها العمل .
- 3- نسخة مصادق عليها من البطاقة الوطنية للتعريف .
- 4- نسخة من السجل العدلي أو بطاقة السوابق .
- 5- سيرة ذاتية تحمل صورة فوتوغرافية حديثة العهد . وتتضمن مؤهلات المرشح ونبذة عن مساره المهني .
- 6- طرفان متبرعان يحملان الاسم الكامل وعنوان المرشح .
- 7- نسخة من رخصة السفالة من صنف C و D بالنسبة للتخصص الميكانيك .
- 8- نسخة مطابقة لأصل بطاقة شخص معاق بالنسبة للأشخاص في وضعية إعاقة .

ملحوظة

بالنسبة للمرشحين الموظفين . يجب أن يتضمن ملف الترشيح . بالإضافة إلى الوثائق المذكورة أعلاه موافقة إدارية الأصلية .

يتعين على المرشحين العاملين لصفة مقاوم تقديم ملفاتهم عن طريق المندوبية السامية لقدماء المقاومين وأعضاء جيش التحرير . مرفوقة بشهادة تثبت هذه الصفة .

كما يتعين على المرشحين العاملين لصفة عسكري قديم أو محارب قديم أو مكفول الأمة تقديم ملف ترشيحهم عن طريق مؤسسة الحسن الثاني للأعمال الاجتماعية لقدماء العسكريين وقدامى المحاربين . مرفوقة بشهادة تثبت هذه الصفة .

3 مواضيع المباراة

تشمل مباراة التوظيف على الاختبارات التالية :

نوع الاختبار	الموضوع	المدة	المعامل
1-اختبار كتابي	موضوع عام أو أسئلة ذات اختبارات متعددة (QCM) تتعلق بالمهام أو الوظائف المطلوب شغلها أو باختصاصات الجماعات الترابية	ثلاث(3) ساعات	4
2-اختبار شفوي	تناقش فيه لجنة المباراة مع المترشح (ة) مواضيع وقضايا مختلفة أو تخصصه لاختبار تطبيقي في التخصص المطلوب . وذلك بهدف تقييم مدى قدرته على ممارسة المهام أو الوظائف المرتبطة بالدرجة المتباري بشأنها.	ما بين 15 و 45 دقيقة	3

تمنح عن كل اختبار نقطة عددية تتراوح ما بين 0 و 20 . وتعتبر إقصائية كل نقطة تساوي أو تقل عن 5 من 20 . ويتأهل لاجتياز الاختبار الشفوي المترشحون الحاصلون على نقطة لا تقل عن 12 من 20 في الاختبار الكتابي .

تتمطيرة الترشيح

تودع طلبات الترشيح لإجتياز المباراة بسفحة شخصية مباشرة بمكتب الضبط بجماعة بوسكورة إقليم النواصر . مقابل وصل بالإستلام . أو ترسل عبر البريد المضمون إلى العنوان التالي بجماعة بوسكورة إقليم النواصر وذلك خلال أوقات العمل بالإدارات العمومية ابتداء من يوم نشرها الإعلان إلى غاية يوم الجمعة 09 ماي 2025 على الساعة الرابعة والنصف بعد الزوال . وهو أحرأجل لقبول وإيداع الترشيحات .

وسيمت استبعاد أي ملف لا يتضمن الوثائق المطلوبة أو وضع خارج الأجل .

وستنشر لائحة المترشحين والمترشحات المقبولين لإجتياز المباراة وإعلان النتائج على موقع التشغيل العمومي:

[www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma) . على البوابة الوطنية للجماعات الترابية [www.collectivites-territoriales.gov.ma](http://www.collectivites-territoriales.gov.ma)

و يعتبر نشر هذا الإعلان بمثابة استدعاء للمرشحين المقبولين لإجتياز الاختبارات الكتابية .

بوسكورة في : 3 أبريل 2025



N° 234/PC

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE DE L'INTERIEUR  
REGION CASABLANCA-SETTAT  
PROVINCE DE SETTAT  
CERCLE SETTAT JANOUBIA  
CAIDAT OLD BOUZIRI  
COMMUNE DE SIDI MED BEN RAHAL

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° : SMBR 02/2025

Le mardi 13 mai 2025 à onze (11) heures matin il sera procédé, dans la salle de réunion de la commune de Sidi Med Ben Rahal - Province de Settata à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix pour la réalisation : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CENTRE DE LA COMMUNE SIDI MOHAMED BEN RAHAL- LOT UNIQUE -

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la commune de Sidi Med Ben Rahal - Province de Settata, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 25 000,00 dhs (Vingt Cinq Mille Dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

1 300 044,00 dhs T.T.C. (un million trois cent mille quarante-quatre Dirhams, 00 cts) Toutes Taxes Comprises.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 22, 28, 29, 30,31,32 et 34 du Décret du décret N° 2-22-431 relatif aux marchés publics du 15 chaabane 1444 (8 MARS 2023) relatif aux marchés publics Les concurrents peuvent :

- Déposer leurs plis par voie électronique au portail des marchés publics [WWW.MARCHESPUBLICS.GOV.MA](http://WWW.MARCHESPUBLICS.GOV.MA), conformément à l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°20.14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

Il est exigé pour le présent appel d'offres le secteur, la classe Minimale et les qualifications suivantes :

SECTEUR	CLASSE MINIMALE	QUALIFICATIONS EXIGÉES
B	4	B11
J	3	J4

N° 2287/PA

ROYAUME DU MAROC

Ministère de l'Éducation Nationale, du préscolaire et des sports  
Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation  
Région Rabat Sali Kénitra  
Direction Provinciale de Sidi Kacem

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS SIMPLIFIÉ SUR OFFRES DE PRIX SEANCE PUBLIQUE

Le 29 Avril 2025, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Sidi Kacem Avenue Allal Ben Abdellah, l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts simplifié sur offres de prix pour objet :

N° de l'appel d'offres	Objet	Coût estimatif en Dhs TTC	Montant de la Caution Provisoire en Dhs	Heure
46/DPSK/2025	Travaux de réhabilitation et d'aménagement du lycée collégial ALLAYMOUNE à la commune de Belksir, province de Sidi Kacem, en lot unique.	909 685,20 Dhs TTC Neuf Cent Neuf Mille Six Cent Quatre-Vingt-Cinq Dhs Vingt Cts TTC	15 000,00 Dirhams (Quinze Mille Dirhams)	10h00min
47/DPSK/2025	Travaux de réhabilitation et d'aménagement du lycée collégial TAUGHILT à la commune de Taoughilt, province de Sidi Kacem, en lot unique.	854 125,20 Dhs TTC Huit cent cinquante-quatre Mille Cent vingt-cinq Dhs Vingt Cts TTC	14 000,00 Dirhams (Quatorze Mille Dirhams)	10h30min
48/DPSK/2025	Travaux de réhabilitation et d'aménagement du lycée collégial ANOUAL à la commune de Sidi Kacem, province de Sidi Kacem, en lot unique.	702 368,40 Dhs TTC Sept Cent Deux Mille Trois Cent Soixante Huit Dhs Quarante Cts TTC	12 000,00 Dirhams (Douze Mille Dirhams)	11h00min
49/DPSK/2025	Travaux de réhabilitation et d'aménagement du lycée collégial ANNAHDA à la commune de Had Kourt, province de Sidi Kacem, en lot unique.	995 864,40 Dhs TTC Neuf Cent Quatre-Vingt-Quinze Mille Huit Cent Soixante-Quatre Dhs Quarante Cts TTC	15 000,00 Dirhams (Quinze Mille Dirhams)	11h30min
50/DPSK/2025	Travaux de réhabilitation et d'aménagement du lycée collégial YOUSSEF IBN TACHAFINE à la commune de Sefsaf, province de Sidi Kacem, en lot unique.	992 334,00 Dhs TTC Neuf Cent trente-deux mille trois Cent deux-quatre Dhs TTC	15 000,00 Dirhams (Quinze Mille Dirhams)	12h00min

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° : 2-22- 431 relatifs aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° :05 du règlement de consultation.

N° 2288/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE**  
**DE L'INTERIEUR**  
**PROVINCE**  
**DE BENIMELLAL**  
**CERCLÉ D'EL KSIBA**  
**CAIDAT DE TAGZIRT**  
**COMMUNE DE**  
**TANOUGHA**  
**AVIS D'APPEL D'OFFRES**  
**OUVERT SIMPLIFIÉ SUR**  
**OFFRE DE PRIX**  
**N° 01/2025/CT**  
 Le 29 Avril 2025 à 12h 00 min, Il sera procédé dans le bureau de monsieur le président de la commune de Tanougha, SIS à la commune de Tanougha ;Province de beni Mellal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix n°01/2025/CT pour : « ACQUISITION D'UNE AMBULANCE EQUIPEE ET D'UN VEHICULE AMENAGE EN FOURGON MORTUAIRE EQUIPE AU PROFIT DE LA COMMUNE TERRITORIALE DE TANOUGHA-PROVINCE DE BENI MELLAL- ».

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Quatorze Mille Dirhams (14.000,00Dhs)
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Sept cents soixante-cinq mille Dirhams (765 000,00Dhs) TTC.
- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 31,32, 34 et 135 du décret N° 2-22-431 relatif aux marchés publics.
- Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics, à partir de l'adresse électronique suivante : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).
- Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 1692-23 du 23-06-2023.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

**N° 2289/PA**

**ROYAUM DE MAROC**  
**MINISTÈRE**  
**DE L'INTERIEUR**  
**PREFECTURE DE M'DIQ**  
**-FNIDAQ**  
**COMMUNE DE MARTIL**  
**DIRECTION DES SERVICES COMMUNAUX**  
**SERVICE FINANCE**  
**LOCALE**  
**BUREAU DES MARCHES PUBLICS**  
**AVIS D'APPEL D'OFFRES**  
**INTERNATIONAL**  
**N° :03/2025**  
 (Séances publique)  
 Le 08 MAI 2025 à (midi) 12 heures il sera procédé dans le bureau du président de la Commune de Martil à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres internationale n°03/2025 pour : « Achat de matériel électrique pour l'entretien du réseau d'éclairage public à la commune de Martil » au

profit de la Commune de Martil, adresse : AV. MLY EL HASSAN- MARTIL. Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : ( 1 482.360,00) TTC un million quatre cent quatre-vingt-deux mille trois cent soixante dirhams.
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : (25.000,00 (vingt-cinq mille Dirhams).
- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30,32, 34 du décret n°2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.
- Les concurrents doivent déposer leur dossier par voie électronique dans le portail des marchés publics. [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du Règlement de consultation.

**N° 2290/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE**  
**DE L'INTERIEUR**  
**PROVINCE**  
**DE SIDI KACEM**  
**SECRETARIAT**  
**GENERAL**  
**AVIS D'APPEL D'OFFRES**  
**OUVERT NATIONAL**  
**N°: 11/2025/INDH/PSK**  
 Le 08 Mai 2025 à 11H00mn, il sera procédé, dans les bureaux de la Province de Sidi Kacem (Secrétariat Général) sis Avenue Mohamed V, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix n°11/2025/INDH du 08/05/2025, pour les travaux de mise à niveau Dar Talib et Taliba Jorf El Melha, Dar Taliba Taoughilt, Dar Taliba Lamrabih, Dar Talib Haouafate, Dar Taliba Ouled Nouel et Dar Talib Ain Fdali - Province de Sidi Kacem - lot unique. Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Trois millions trois cent soixante quatre mille trois cent quatre vingt dirhams 00 cts (3 364 380,00 dhs) toutes taxes comprises.
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Soixante sept mille (67 000,00) dirhams.
- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics et les articles 9, 10, 11, 12 et 13 de l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget,

n°1692-23 du 23 juin 2023 relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

- Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°04 du règlement de consultation.

**N° 2291/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE**  
**DE L'INTERIEUR**  
**PROVINCE D'AZILAL**  
**CONSEIL PROVINCIAL**  
**D'AZILAL**  
**AVIS D'APPEL D'OFFRES**  
**NATIONAL OUVERT**  
**N° : 05 /2025/BP/PAZ**  
 Le 09 Mai 2025 à 10 heures il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Président du Conseil Provincial d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix pour : "Equiperment des sièges -Acquisition de petit matériel pour le bureau d'hygiène

- Acquisition de matériel pour la morgue
- Acquisition de matériel pour le captage et réservation des animaux

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Directeur Général des Services du Conseil Provincial d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : cent vingt Mille dirhams, 00 Cts (120.000,00 DH).
- L'estimation global des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : six million cent deux mille deux cent soixante-quatre dirhams, 00 centimes (6 102 264,00 DH ) à savoir :
- Acquisition de petit matériel pour le bureau d'hygiène : un million sept cent six mille trois cent soixante-seize dirhams,00 centimes ( 1 706 376,00 DH)
- Acquisition de matériel pour la morgue : deux million cinq cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent dirhams,00 centimes ( 2 594 400,00 DH)
- Acquisition de matériel pour le captage et réservation des animaux : un million huit cent un mille quatre cent quatre-vingt-huit dirhams ,00 centimes ( 1 801 488,00 DH)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret N° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08/03/2023) relatif aux marchés publics.

- Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique dans le portail du marché publics

Les catalogues exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés à la direction générale des services au siège conseil provincial d'Azilal au plus tard le : 08 Mai 2025 à 16 H 30 mn ou remis séance tenante, au président de la commission d'appel d'offre.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

**N° 2292/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE**  
**DE L'INTERIEUR**  
**PROVINCE D'AZILAL**  
**SECRETARIAT**  
**GENERAL**  
**D.R.F.H**  
**AVIS D'APPEL D'OFFRES**  
**OUVERT**  
**N° : 20/2025/INDH/PAZ**  
 Le 09 Mai 2025 à 09 h il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Secrétaire Général de la Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : Travaux d'adduction en eau potable des Douars, Ait Ouazizq, laamoumen Tassa, Ait Tamjout, Argue, Aguerd Bouynoulane, Tagant, Ould Maamare, Laouina, relevant des Communes Territoriales Ouaouizigh, Tilouguite, Tagleft, Timoullit, Tisqui, Beni Ayat, Province d'Azilal.

- Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Deux millions deux cent cinquante neuf mille huit cent quarante dirhams, 00 Cts (2.259.840,00 DH).
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Quarante cinq mille dirhams, 00 Cts (45.000,00 DH).
- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.
- Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.
- Cet appel d'offres est réservé à la très petite, à la petite et moyenne entreprise, à la coopérative, à l'union de coopératives et à l'auto-entrepreneur.

**N° 2293/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE**  
**DE L'INTERIEUR**  
**PROVINCE D'AZILAL**  
**SECRETARIAT**  
**GENERAL**  
**D.R.F.H**  
**AVIS D'APPEL D'OFFRES**  
**OUVERT**  
**N° : 22/2025/INDH/PAZ**  
 Le 08 Mai 2025 à 13 h il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Secrétaire Général de la Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

- Travaux de construction de la route Ihajamn, Aghanbou, Ait Touts et Inghmasen à la C.T Taounza, Province d'Azilal (2ème tranche).
- Travaux de construction de la route menant au douar Ait Sidi Aaziz à la C.T Taglefte, Province d'Azilal

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse ; [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

N° : 21 /2025/INDH/PAZ  
 Le 08 Mai 2025 à 12 h il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Secrétaire Général de la Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

- Travaux d'ouverture et aménagement piste reliant Aghbar, Ait mama et Ait Hda sur 5km à la C.T Ait M'hamed, Province d'Azilal.
- Travaux d'aménagement de la piste Ait Lkouch sur 3,09 km à la C.T Ouaoula, Province d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse ; [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Deux millions cinq cent quatre vingt six mille sept cent quarante cinq dirhams, 53 Cts (2.586.745,53 DH).
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Cinquante et un mille sept cent dirhams, 00 Cts (51.700,00 DH).
- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (08/03/2023) relatif aux marchés publics.
- Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.
- Cet appel d'offres est réservé à la très petite, à la petite et moyenne entreprise, à la coopérative, à l'union de coopératives et à l'auto-entrepreneur.

**N° 2294/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE**  
**DE L'INTERIEUR**  
**PROVINCE D'AZILAL**  
**SECRETARIAT**  
**GENERAL**  
**D.R.F.H**  
**AVIS D'APPEL D'OFFRES**  
**OUVERT**  
**N° : 22/2025/INDH/PAZ**  
 Le 08 Mai 2025 à 13 h il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Secrétaire Général de la Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

- Travaux de construction de la route Ihajamn, Aghanbou, Ait Touts et Inghmasen à la C.T Taounza, Province d'Azilal (2ème tranche).
- Travaux de construction de la route menant au douar Ait Sidi Aaziz à la C.T Taglefte, Province d'Azilal

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse ; [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Six millions deux cent cinquante deux mille quatre cent vingt dirhams, 00 Cts (6.252.420,00 DH).

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Cent vingt cinq mille dirhams, 00 Cts (125.000,00 DH).
- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.
- Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

**N° 2295/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE**  
**DE L'INTERIEUR**  
**PROVINCE D'AZILAL**  
**SECRETARIAT**  
**GENERAL**  
**D.R.F.H**  
**AVIS D'APPEL D'OFFRES**  
**OUVERT**  
**N° : 23/2025/INDH/PAZ**  
 Le 09 Mai 2025 à 10 h il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Secrétaire Général de la Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : Travaux d'adduction en eau potable des douars Bouhrazen, Ait Hamou Ou ali, Tiskima, Taghbaloute, Centre Ait Majden et Tighoula Ait Salah relevant des Communes Territoriales Tanant, Ouaoula, Sidi Boulkheif et Ait Majden, Province d'Azilal.

- Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Un million quatre cent soixante treize mille quatre cent quatre vingt dirhams, 00 Cts (1.473.480,00 DH).
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Vingt neuf mille quatre cent dirhams, 00 Cts (29.400,00 DH).
- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.
- Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

**N° 2296/PA**

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE KHENIFRA- COMMUNE DE  
KHENIFRA  
SERVICE DES MARCHES  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT INTERNATIONALE  
N° : 11/2025

Le : 13 Mai 2025 à 11: 00 heures, il sera procédé dans les bureaux de M. Le président de la commune de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix concernant : Acquisition de matériel de pavage

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Deux millions neuf cent dix-huit mille neuf cent soixante-seize Dirhams, 00 CTS TTC. (2 918 976,00 DHS TTC).

Le cautionnement provisoire au profit de la Commune de Khénifra est fixé à la somme de : 58.000,00 DHS (Cinquante-huit Mille Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Les fiches techniques ou les prospectus et les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au service des marchés de la commune de Khénifra comme indiqué par l'article 11 du règlement de consultation.

N° 2297/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de la Santé et de la Protection sociale  
Direction Régionale de la Santé et de la protection sociale

Tanger-Tétouan-  
Al Hoceima  
Délégation Provinciale de la Santé et de la protection sociale  
Tétouan

APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONALE  
SUR OFFRES DE PRIX N° :  
2/DMST/2025

Le 15/05/2025 à 11h, il sera procédé, dans la salle de réunion de la Délégation du Ministère de la Santé et de la protection sociale à la province de Tétouan, sise Hôpital provincial de Tétouan, rue Martil, bd Abdelkhalik Torres. Saniaf Rmel, Tétouan, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix pour : ACHAT D'ARTICLES DE COUCHAGE DESTINÉS A L'HÔPITAL DES SPÉCIA-

LITÉS RÉGIONAL DE TÉTOUAN.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée comme suit : Un Million Cinq Cent Quatre Vingt Quatre Mille Cinq Cent Quatre Dirhams (1 584 504,00 DHS) toutes taxes comprises.

Le cautionnement provisoire qui doit être constitué et déposé par voie électronique est fixé à la somme de : Vingt Deux mille dirhams (22 000,00 DHS).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique via le portail des marchés publics (http://www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article (5) du règlement de consultation.

La documentation technique (Catalogue de tissu) est mis dans un pli distinct et déposée au bureau des marchés de la Délégation du M.S.P.S. à la province de Tétouan au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au président de la commission d'appel d'offres.

N° 2298/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE LA SANTE ET LA  
PROTECTION SOCIALE  
CENTRE HOSPITALIER  
REGIONAL  
HOPITAL MOULAY  
YOUSSEF CASABLANCA  
Avis d'Appel d'Offres  
ouvert national  
N°03/2025

Le 08/05/2025 à 10h30, il sera procédé, dans la salle des conférences de l'hôpital Moulay Youssef sis à 110 Bd Moulay Youssef à Casablanca à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix N°03/2025 pour l'achat de matériel technique de rééducation, d'appareillage orthopédique et d'orthophonie pour le nouveau bâtiment du Centre hospitalier régional Moulay Youssef à la préfecture des arrondissements casa anfa.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établis par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : 443 259.49 dhs ttc (Quatre cent quarante-trois mille deux cent cinquante-neuf centimes ttc) La caution provisoire est fixée à la somme de : 8 000.00 dhs (huit mille di-

rhams)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, deuxième paragraphe de l'article 32 et l'article 135 du décret n° 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics, et les articles 9, 10, 11, 12 et 13 de l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 04 hijra 1444 relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessibles à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Les prospectus et les notices exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au bureau du chef de pole des affaires administratives et économiques du centre hospitalier régionale Moulay Youssef Casablanca, avant le 07/05/2025 à 14h, ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture de plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.

N° 2299/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
REGION DE TANGER-  
TETOUAN-  
AL-HOCEIMA  
PROVINCE  
D'OUZZANE  
CERCLE OUEZZANE  
CAIDAT BNI QOLLA  
COMMUNE  
TERRITORIALE  
BNI QOLLA  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
NATIONAL N° : 02/2025

Le : 14/05/2025 à 11 : 00 heures, il sera procédé, au siège de la CT BNI QOLLA , à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix pour : TRAVAUX D'ELECTRIFICATION HTA/BT DES FOYERS DU DOUAR AIN LHAJ A LA COMMUNE TERRITORIALE BNI QOLLA - PROVINCE OUEZZANE

Le dossier de l'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse électronique : www.marchespublics.gov.ma

- Le cautionnement provisoire : 12 000.00 DH.

- L'estimation des coûts des prestations : 606925,40 DH.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du Décret N° 2-22-431 du 15 CHAABANE 1444 (08 Mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le

portail des marchés publics accessible à l'adresse électronique : www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 2300/PA

Agence Nationale des  
Eaux et Forêts  
Direction Régionale de  
Souss Massa

AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT NATIONAL  
SIMPLIFIE

SUR OFFRES DE PRIX N° 11/2025/DRANEF/SM  
Le 12/05/2025 à 9 heures 30 minutes, il sera procédé, au siège de la Direction Régionale de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Souss Massa sis au Quartier Administratif à Agadir, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national simplifié sur offres de prix n° 11/2025/DRANEF/SM pour la location des engins pour l'exécution des jugements et décisions judiciaires et administratives pour le compte de la Direction Régionale de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Souss Massa (lot unique).

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Quatre-vingt-quatorze mille trois cent vingt dirhams (94.320,00 DH) TTC.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à la somme de mille huit cent dirhams (1.800,00 DHS).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles n°30 à 34 du Décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 Mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

N° 2137/PA

Agence Nationale des  
Eaux et Forêts  
Direction Régionale de  
Souss Massa

AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
NATIONAL

A MAJORATION N° 12/2025/DRANEF/SM  
Le 12/05/2025 à 10 heures 30 minutes, il sera procédé au siège de la Direction Régionale de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Souss Massa sis au Quartier Administratif à Agadir, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national à majoration n° 12/2025 / DRANEF / SM pour la prestation de la fourniture de la main d'œuvre pour le gardien-

nage et la surveillance des forêts, relevant de la Direction Régionale de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Souss Massa, Préfecture d'Agadir - Ida Outanane et Province de Chtouka Ait Ba (lot unique).

L'appel d'offres sus visé est réservé à la petite et moyenne entreprise nationale et aussi aux coopératives, union de coopératives et autoentrepreneurs, conformément à l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°1502-23 du 24 kaada 1444 (13 juin 2023), portant application de l'article 148 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics et celles du Dahir n° 1-02-188 du 23 juillet 2002 promulguant la loi n° 53-00.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Six cent soixante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept dirhams, vingt centimes (665.497,20 DH) TTC.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à treize mille dirhams (13.000,00 DHS);

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles n°30 à 34 du Décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 Mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 du règlement de consultation.

N° 2138/PA

Agence Nationale des  
Eaux et Forêts  
Direction Régionale de  
Souss Massa

AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT NATIONAL  
SUR OFFRES DE PRIX N°  
13/2025/DRANEF/SM

Le 12/05/2025 à 12 h 00 min, il sera procédé, au siège de la Direction Régionale de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Souss Massa sis au Quartier Administratif à Agadir, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix n° 13/2025 / DRANEF / SM pour la réalisation de l'étude et assistance technique d'ouverture, de réhabilitation et d'entretien des pistes forestières au profit de la Direction Régionale de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Souss Massa sur une longueur totale de 252 Km répartis en quatre (4) lots :

• Lot n°01 : la réalisation de l'étude et assistance technique d'ouverture, de

réhabilitation et d'entretien de pistes forestières sur 69 Km, Communes Territoriales Imoulas, Sidi Abdellah Ou Said, Argana, Bigoudine, Talmakant et Dir, province de Taroudant;

• Lot n°02 : la réalisation de l'étude et assistance technique d'ouverture, de réhabilitation et d'entretien de pistes forestières sur 46 Km, Communes territoriales Tizi N'test, Tafingoulte, Tissrasse, Ouneine, Assaki, Sidi Ouaziz, Sidi Abdellah Ou Said et Imoulas, province de Taroudant;

• Lot n°03 : La réalisation de l'étude et assistance technique d'ouverture, de réhabilitation et d'entretien des pistes forestières sur 60 Km, Communes territoriales de Tamri, Aziaz, Tiaqi, Ameskrout, Akesri et Sidi Bibi, Province de Chtouka Ait Baha et préfecture d'Agadir Ida Outanane;

• Lot n°04 : La réalisation de l'étude et assistance technique d'ouverture, de réhabilitation et d'entretien des pistes forestières sur 77 Km, Communes territoriales de Hilala, Tassgdelt, Ait Mzal Sidi Abdellah bouchaouri Ait Milk, Arbaa Sahel, Rasmouka, Amele, Ait Issafen, Ait Ahmed, Tighmi, Tahala et Reggada Provinces de Chtouka Ait Baha et Tiznit.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Les montants des estimations des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage sont fixés comme suit :

-Lot n° 01 : Un million quarante et mille Dirhams (1.041.000,00 dhs) TTC ;

-Lot n° 02 : Six cent trois mille Neuf cent quatre-vingt-dix dirhams (603.990,00 dhs) TTC ;

-Lot n° 03 : Six cent mille dirhams (600.000,00 dhs) TTC ;

-Lot n°04 : Sept cent soixante-dix mille dirhams (770.000,00 dhs) TTC.

Les montants des cautionnements provisoires sont fixés comme suit :

-Lot n° 01 : Vingt mille dirhams (20.000,00 dhs);

-Lot n° 02 : Douze mille dirhams (12.000,00 dhs);

-Lot n° 03 : Douze mille dirhams (12.000,00 dhs);

-Lot n°04 : Quinze mille dirhams (15.000,00 dhs);

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles n°30 à 34 du Décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 Mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

N° 2139/PA

O.N.S NEGOCE  
CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP à Casablanca en date du 04/02/2025, il a été établi les Statuts d'une SARL A Unique dont les caractéristiques essentielles sont :

- Dénomination : « O.N.S NEGOCE » SARL D'AU
- Objet : La commercialisation et fourniture de tous matériels, marchandises diverses et plus particulièrement de tout Matériel ou fourniture de génie civil de bâtiments, d'informatiques de droguerie sanitaires plomberie et tout Produits utilisés dans l'entreprises industrie et de bâtiments.

-L'entreprise de travaux divers de construction, notamment de bâtiment, installation éclairage.

SIEGE SOCIAL : 105 boulevard rahal meskini 7ème étage apt 71, Casablanca.

CAPITAL SOCIAL : est fixé à la somme de 100.000,00 DH divisé en 1.000 parts sociales de 100,00 DH Chacune attribuées à :

- Mr. ABDELALI ALIBAT : 1.000 Parts Sociales

GERANCE : la Société est gérée par Mr. ABDELALI ALIBAT.

EXERCICE SOCIAL : du 1er Janvier au 31 Décembre.

DUREE : 99 années.

Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca en date du 09/04/2025.Sous le n°966602. RC N°671343.

N° 2301/PA

H A E ARCHITECTES –  
SARL AU  
CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 04.04.2025, il a été établi les Statuts d'une société SARL AU dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : H A E ARCHITECTES

Forme Juridique : SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE D'ASSOCIE UNIQUE.

Objet : ARCHITECTE TRAVAILLANT SEUL, Siège Social : 46 BOULEVARD ZERKTOUNI 3 EME ETG APT N° 6, CASABLANCA.

DUREE : 99 ans.

Capital Social : CENT MILLE DIRHAMS (100.000,00 Dhs), divisé en MILLE (1 000) parts de CENT DIRHAMS (100 Dhs) chacune, numérotées de 1 à 1 000, toutes libérées et attribuées à :

• Mr. EL OUAÏB AMINE : 1 000 parts sociales.

GERANCE : M. EL OUAÏB AMINE, gérant unique de la Société.

La société est engagée par la signature du gérant unique M. EL OUAÏB AMINE.

Le dépôt légal a été effectué au tribunal de Commerce de Casablanca, le 10.04.2025 sous le N° 966691. La Société est immatriculée au Registre

de Commerce de Casablanca sous le N° 671375.

N° 2302/PA

CABINET AL ISTICHARYA CONSULTING - SARL-BOUZNIKA  
Tél/Fax: 0537649573  
GSM: 0668792975.  
SIBRAVES IMMO  
Constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 03/03/2025, il a été établi les statuts d'une société SARL, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : " SIBRAVES IMMO " S.A.R.L

Siège Social : domicilié chez APIMO SERVICE à 15 Avenue Al Abtal No 4 Agdal Rabat.

Les Associés :

- Mr. ABDELOUAHAB RAIS, apporteur en numéraire 10 000,00 DHS soit 100 parts sociales.

- Mme. RAJA SEKKATE, apporteur en numéraire 10 000,00 DHS soit 100 parts sociales.

- Mme. ZINEB RAIS, apporteur en numéraire 10 000,00 DHS soit 100 parts sociales.

- Mme. SALMA RAIS, apporteur en numéraire 10 000,00 DHS soit 100 parts sociales.

- Mme. FATIMA ZAHRA RAIS, apporteur en numéraire 10 000,00 DHS soit 100 parts sociales.

- Mr. ABDELAZIZ ALAMI, apporteur en numéraire 50 000,00 DHS soit 500 parts sociales

Objet :

- PROMOTION IMMOBILIERE.

Durée : 99 ans.

Capital social : 100.000,00 DHS.

Gerance : la société est gérée par : Mr. ABDELOUAHAB RAIS

Dépôt légal : la société a été immatriculée au RC au Tribunal de commerce de Rabat sous le N° 190183 RC N° 186311.

N° 2303/PA

CABINET AL ISTICHARYA CONSULTING - SARL-BOUZNIKA  
Tél/Fax: 0537649573  
GSM: 0668792975.

TANDOUFT IMMOBILIER  
Constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25/03/2025, il a été établi les statuts d'une société SARL AU, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : " TANDOUFT IMMOBILIER " S.A.R.L AU

Siège Social : GROUPE ATAKKADDOUM GH2-17, 2ème ETG SIDI BERNOUSSI CASABLANCA.

Associés unique :

- Mr. HICHAM TANDOUFT, apporteur en numéraire 100 000,00 DHS soit 1000 parts sociales.

Objet :

- PROMOTION IMMOBILIERE.

Durée : 99 ans.

Capital social : 100.000,00 DHS.

Gerance : la société est

gérée par : Mr. HICHAM TANDOUFT.

Dépôt légal : la société a été immatriculée au registre de commerce au Tribunal de commerce de Casablanca sous le N° 966931 RC N° 671627.

N° 2304/PA

CABINET AL ISTICHARYA CONSULTING - SARL-BOUZNIKA  
Tél/Fax: 0537649573  
GSM: 0668792975.

HOUS SAKA  
Constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20/03/2025. IL a été établi les Statuts d'une Société à responsabilité limitée d'associe unique, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : " HOUS SAKA " S.A.R.L AU

Siège Social : GROUPE ATAKKADDOUM GH2-17, 2ème ETG SIDI BERNOUSSI CASABLANCA.

Associés unique :

- Mr. ABDERRAHMANE FETTOUH, apporteur en numéraire 100 000,00 DHS soit 1000 parts sociales.

Objet :

- PROMOTION IMMOBILIERE.

Durée : 99 ans.

Capital social : 100.000,00 DHS.

Gerance : la société est gérée par : Mr. ABDERRAHMANE FETTOUH.

Dépôt légal : la société a été immatriculée au registre de commerce au Tribunal de commerce de Casablanca sous le N° 966954 RC N° 671677.

N° 2305/PA

CABINET AL ISTICHARYA CONSULTING - SARL-BOUZNIKA  
Tél/Fax: 0537649573  
GSM: 0668792975.

Dissolution anticipée «STE 7 SERVICES AUTO» SARL AU

Société à responsabilité limitée d'associe unique

Au capital de 100 000,00 Dhs

SIEGE SOCIAL: N° 161, 1ER ETAGE HAY EL AMAL ROUTE BOUJAAD KASBA-TADLA.

RC : 1359 IF: 20780030

Par décision extraordinaire d'associé unique en date du 17/02/2025, il a été décidé ce qui suit :

La radiation définitive de la société «STE 7 SERVICES AUTO» SARL AU

Le dépôt légal est effectué au secrétariat-Greffe du tribunal de première instance de KASBA-TADLA le 21/03/2025 sous le n° 36.

N° 2306/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTERE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE  
DE BEN SLIMANE

PACHALIK  
DE BOUZNIKA  
COMMUNE  
DE BOUZNIKA

DIRECTION  
DES SERVICES

SERVICE DU PATRIMOINE COMMUNAL  
Avis D'Appel D'Offres

Ouvert n°. 02/2025/SP

Le LUNDI 12 MAI 2025 à dix heures (10h), Il sera procédé dans la salle de réunion à la commune de Bouznika à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix ;

concernant l'exploitation provisoire du parking pour motos et autos sis à la plage de Bouznika durant une année.

Le dossier d'appel d'offres peut-être retiré auprès du service de patrimoine communal de Bouznika. Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 40.000,00 (quarante mille dhs)

Le prix inaugural est fixé à 888.000,00 Dhs ( huit cent quatre vingt huit mille dhs H.T ).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles : 30 à 34 du décret n° 2.22.431 du 08 mars 2023 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent déposer leurs dossiers :

- SOIT PAR VOIE ELECTRONIQUE DANS LE PORTAIL DES MARCHES PUBLICS ACCESSIBLE A L ' A D R E S S E [WWW.MARCHES PUBLICS.GOV.MA](http://WWW.MARCHES PUBLICS.GOV.MA).

- SOIT DANS LE BUREAU D'ORDRE DE LA COMMUNE DE BOUZNIKA

- SOIT LES ENVOYER PAR COURRIER RECOMMANDE AVEC ACCUSE DE RECEPTION AU BUREAU PRECITE ;

- SOIT LES REMETTRE AU PRESIDENT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE AU DEBUT DE LA SEANCE ET AVANT L'OUVERTURE DES PLS.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 3 du cahier des charges concernant l'exploitation provisoire du parking pour motos et autos sis à la plage de Bouznika.

N° : 21/2025

Le 29 Mai 2025 à 10h 30 mm , Il sera procédé dans la salle de réunion principale du Département de la Jeunesse, sis 51 Avenue IBN Sina Agdal Rabat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert international sur offres de prix n° 01/2025 du 14/05/2025 pour l'achat de sable, destiné au Royal Golf Rabat Dar Es Salam, en lot unique.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Un million huit cent quatorze mille quatre cent (1 814 400,00) dirhams toutes taxes comprises.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Trente et Un mille (31 000,00) dirhams

Les documents techniques

Le dossier d'appel d'offres doit être déposé au service des marchés du Royal Golf Rabat Dar Es Salam (km 8, Avenue Mohammed VI, Rabat) au plus tard le 13/05/2025 à 14h00 ou remis, séance tenante, au président de la commission d'ouverture des plis.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux Dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 de règlement de consultation.

N° 2309/PA

DESTINE AUX COLONIES DE VACANCES - LOT UNIQUE-

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 15 120 000,00 dirhams TTC (QUINZE MILLIONS CENT VINGT MILLE DIRHAMS TTC)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 250 000,00 DHS (DEUX CENT CINQUANTE MILLE DIRHAMS).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32, et 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 de règlement de consultation.

N° 01/INDH/2025

Le 13/05/2025 à 10 Heures, il sera procédé en séance publique, dans les bureaux de Secrétariat Général de la province de Béni-Mellal (DBM-SM) à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert international sur offres des prix relatif à :

ACHAT BABY BOX POUR LES NOUVEAUX NES AU PROFIT DE LA PROVINCE DE BENI MELLAL.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 20.000,00 Dhs (Vingt Mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 1.452.000,00 dhs «Un Million Quatre Cent Cinquante Deux Mille Dirhams ».

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n°2-22-431 du 15 chaban 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

N° 2310/PA

Le 14/05/2025 à 11 heures, il sera procédé dans les bureaux de l'administration du Royal Golf Rabat Dar Es Salam (km 8, Avenue Mohammed VI, Rabat) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert international sur offres de prix n° 01/2025 du 14/05/2025 pour l'achat de sable, destiné au Royal Golf Rabat Dar Es Salam, en lot unique.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Un million huit cent quatorze mille quatre cent (1 814 400,00) dirhams toutes taxes comprises.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Trente et Un mille (31 000,00) dirhams

Les documents techniques

Le dossier d'appel d'offres doit être déposé au service des marchés du Royal Golf Rabat Dar Es Salam (km 8, Avenue Mohammed VI, Rabat) au plus tard le 13/05/2025 à 14h00 ou remis, séance tenante, au président de la commission d'ouverture des plis.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux Dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

N° 2310/PA

**FIDUCIAIRE**  
**KING CONSULTING –**  
**SARL AU-BOUZNIKA**  
 Tél/Fax:0537743001  
 GSM: 0661205870.  
**Constitution**  
 Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20/02/2025, il a été établi les statuts d'une société SARL AU, dont les caractéristiques essentielles sont les suivantes :  
 Dénomination : « SANI TEC PISCINE SARL AU » SARL AU.  
 Siège Social : GROUPE ATAKKADDOUM GH2-17, 2ème ETAGE SIDI BERNOUSSI - CASABLANCA.  
 Associé :  
 Mr. HAMID AHMAMAD, apporteur en numéraire 100 000.00 Dhs soit 1000 parts sociales  
 TOTAL 100 000.00 Dhs soit 1000 parts sociales  
 Objet :  
 - Travaux D'installation

Electricité.  
 Durée : 99 ans.  
 Capital social : 100.000,00 DHS.  
 Gérance : la société est gérée par : Mr. HAMID AHMAMAD.  
 Dépôt légal : la société a été immatriculée au registre de commerce au Tribunal de Commerce de Casablanca sous le N°671329, le 09/04/2025.  
**N° 2311/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE**  
**DE L'INTERIEUR**  
**WILAYA REGION BENI MELLAL KHENIFRA**  
**PREFECTURE**  
**PROVINCE DE FKIH BEN SALAH**  
**CERCLE DE FKIH BEN SALAH**  
**CAIDAT BNI OUKIL**  
**COMMUNE**  
**TERRITORIALE**  
**BNI OUKIL**  
**AVIS D'APPEL**

**D'OFFRES OUVERT**  
**SIMPLIFIE N°03/2025**  
 Le mercredi 30 avril 2025 à 10 heures il sera procédé ,dans le bureau du président de la commune territoriale bni oukil sis au siège de la commune à l'ouverture Des Plis Relatifs A l'appel D'offres ouvert simplifié sur offres des prix n° 03/2025 du 30 avril 2025 pour la réalisation des études techniques des travaux de construction et d'aménagement des routes à la commune territoriale bni oukil province de fkih ben salah région beni mellal khenifra.  
 Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse :www.marches-publics.gov.ma  
 L'estimation des coûts des travaux établie par le maître d'ouvrage est fixée

à la somme de trois cent quarante-quatre mille deux cent cinquante dirhams (344 250,00dhs)  
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de six mille huit cent quatre-vingt-cinq dirhams ( 6 885,00 dhs)  
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.  
 Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marches-publics.gov.ma  
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

Les concurrents non installés au maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par

le règlement de consultation.  
**N° 2312/PA**

Royaume du Maroc  
 Province de Médiouna  
 Commune de Médiouna  
 Direction des Services  
 Service d'urbanisme  
 N°216 S/U

**Avis de Dépôt**

Le président de la commune de Médiouna annonce au public, qu'une enquête commode et incommode sera ouverte à partir de la date de publication pour une période de 15 jours, au sujet d'une demande d'aménagement café d'un magasin au rez-de-chaussée d'un immeuble.  
 Sis : Lot tisser n° 215 : TF : 200150/12  
 200151/12  
 Propriété de Mr : Hicham El Khayyami  
 A cet effet un registre sera mis à la disposition du public au service d'urbanisme de la commune de Médiouna pour consigner toutes observations ou réclamations à ce sujet.  
**N° 2313/PA**

# Horaires des trains

## SENS MARRAKECH - CASABLANCA - FES

N° Train	Marrakech	Benguerdj	Settat	Berrachid	Casa Oudj	Casa voyageurs	Ain Seba	Mohammadia	Rabat Agdal	Rabat Ville	Salé	Salé Taborjout	Kénitra	Sidi yhya	Sidi Slimane	Sidi Kacem	Meknes al amir	Meknes	Selhou ayoun	Ain tadjoute	Fes
171*						5:40	5:48	5:59	6:31	6:37	6:47	6:51	7:30	7:25	7:44	7:50	8:38	7:25	7:36	7:46	8:01
301						6:40	6:48	6:59	7:31	7:37	7:47	7:51	8:33	8:30	8:49	8:55	9:46	8:35	8:47	9:07	9:24
302	4:50	5:35	6:39	6:59	7:21	7:50	7:58	7:49	8:21	8:27	8:37	8:41	9:22	9:15	9:34	9:40	10:30	9:51	10:36	10:17	10:35
303	5:50	6:35	7:39	7:59	8:21	8:30	8:38	8:49	9:21	9:27	9:37	9:41	10:22	10:18	10:38	10:44	11:33	11:42	11:53	12:04	12:25
141						9:30	9:38	9:49	10:21	10:27	10:37	10:41	11:22	11:15	11:35	11:41	12:30	12:39			13:15
306	7:50	8:35	9:39	9:59	10:21	10:30	10:38	10:49	11:21	11:27	11:37	11:41	12:22	12:18	12:38	12:44	13:33	13:42	13:53	14:04	14:25
343						11:30	11:38	11:49	12:21	12:27	12:37	12:41	13:22	13:15	13:35	13:41	14:30	14:39			15:15
650	9:50	10:35	11:39	11:59	12:21	12:30	12:38	12:49	13:21	13:27	13:37	13:41	14:22	14:18	14:38	14:44	15:33	15:42			16:22
151245	10:50	11:35	12:39	12:59	13:21	13:30	13:38	13:49	14:21	14:27	14:37	14:41	15:22	15:15	15:35	15:41	16:30	16:39			17:19
614	11:50	12:35	13:39	13:59	14:21	14:30	14:38	14:49	15:21	15:27	15:37	15:41	16:22	16:18	16:38	16:44	17:33	17:42	17:53	18:04	18:25
616	12:50	13:35	14:39	14:59	15:21	15:30	15:38	15:49	16:21	16:27	16:37	16:41	17:22	17:15	17:35	17:41	18:30	18:39			19:15
618	13:50	14:35	15:39	15:59	16:21	16:30	16:38	16:49	17:21	17:27	17:37	17:41	18:22	18:18	18:38	18:44	19:33	19:42	19:53	20:04	20:25
620	14:50	15:35	16:39	16:59	17:21	17:30	17:38	17:49	18:21	18:27	18:37	18:41	19:22	19:15	19:35	19:41	20:30	20:39			21:15
622	15:50	16:35	17:39	17:59	18:21	18:30	18:38	18:49	19:21	19:27	19:37	19:41	20:22	20:18	20:38	20:44	21:33	21:42			22:18
624	16:50	17:35	18:39	18:59	19:21	19:30	19:38	19:49	20:21	20:27	20:37	20:41	21:22	21:15	21:35	21:41	22:30	22:39			23:15
626	17:50	18:35	19:39	19:59	20:21	20:30	20:38	20:49	21:21	21:27	21:37	21:41	22:22	22:15	22:35	22:41	23:30	23:39			0:12
66A						21:55	21:23	21:34	22:06	22:14	22:24	22:28	22:49		23:23	23:43					0:28
628	19:00	19:45	20:49	21:09	21:31	21:40	21:48	21:59	22:31	22:37	22:47	22:51	23:32	23:46	23:59	0:09	0:49				1:27
139						22:55	22:23	22:34	23:06	23:14	23:24	23:28	23:49		0:23	0:40					1:58
MT	21:00	21:46	22:49	23:10	23:34	23:48	23:59	0:14	0:52	1:00	1:13	1:20	1:44		2:30	3:17					

## SENS FES - CASABLANCA - MARRAKECH

N° Train	Fes	Ain tadjoute	Selhou ayoun	Meknes	Meknes al amir	Sidi Kacem	Sidi Slimane	Sidi yhya	Kénitra	Salé Taborjout	Salé	Rabat Agdal	Rabat Ville	Mohammadia	Ain Seba	Casa voyageurs	Casa Oudj	Berrachid	Settat	Benguerdj	Marrakech
TM						3:33	3:36		4:08	4:50	4:56	5:00	5:17	5:50	6:02	6:15	6:26	6:52	7:12	8:18	9:01
307	2:50			3:28	4:37	4:33	5:34	5:35	5:39	5:52	5:58	6:31	6:42	6:42	6:42						
AM	3:42			6:17	6:17	5:04	5:24	6:08	6:26	6:30	6:43	6:49	7:26	7:38	7:46						
104*	4:55			5:30	6:32	6:25	7:26	7:20	7:25	7:27	7:35	7:40	8:12	8:23	8:35	8:44	9:06	9:30	10:31	11:14	
106	5:40	5:54	6:04	6:17	6:22	7:04	7:17	7:39	8:00	8:18	8:22	8:35	8:40	9:12	9:23	9:35	9:44	10:06	10:30	11:31	12:14
170*	6:10	6:23	6:33	6:46																	
120	6:40			7:17	7:22	8:04	8:17	8:39	9:00	9:18	9:22	9:35	9:40	10:12	10:23	10:35	10:44	11:06	11:30	12:31	13:14
112	7:40	7:54	8:04	8:17	8:22	9:04	9:17	9:39	10:00	10:18	10:22	10:35	10:40	11:12	11:23	11:35	11:44	12:06	12:30	13:31	14:14
114	8:40			9:17	9:22	10:04	10:17	10:39	11:00	11:18	11:22	11:35	11:40	12:12	12:23	12:35	12:44	13:06	13:30	14:31	15:14
116	9:40	9:54		10:17	10:22	11:04	11:17	11:39	12:00	12:18	12:22	12:35	12:40	13:12	13:23	13:35	13:44	14:06	14:30	15:31	16:14
118	10:40			11:17	11:22	12:04	12:17	12:39	13:00	13:18	13:22	13:35	13:40	14:12	14:23	14:35	14:44	15:06	15:30	16:31	17:14
120	11:40	11:54	12:04	12:17	12:22	13:04	13:17	13:39	14:00	14:18	14:22	14:35	14:40	15:12	15:23	15:35	15:44	16:06	16:30	17:31	18:14
122	12:40			13:17	13:22	14:04	14:17	14:39	15:00	15:18	15:22	15:35	15:40	16:12	16:23	16:35	16:44	17:06	17:30	18:31	19:14
124	13:40	13:54		14:17	14:22	15:04	15:17	15:39	16:00	16:18	16:22	16:35	16:40	17:12	17:23	17:35	17:44	18:06	18:30	19:31	20:14
142	14:40			15:17	15:22	16:04	16:17	16:39	17:00	17:18	17:22	17:35	17:40	18:12	18:23	18:35	18:44	19:06	19:30	20:31	21:14
128	15:40	15:54	16:04	16:17	16:22	17:04	17:17	17:39	18:00	18:18	18:22	18:35	18:40	19:12	19:23	19:35	19:44	20:06	20:30	21:31	22:14
300	16:40			17:17	17:22	18:04	18:17	18:39	19:00	19:18	19:22	19:35	19:40	20:12	20:23	20:30					
132	17:40	17:54		18:17	18:22	19:04	19:17	19:39	20:00	20:18	20:22	20:35	20:40	21:12	21:23	21:35	21:44	22:06	22:30	23:31	0:14
144	18:40			19:17	19:22	20:04	20:17	20:39	21:00	21:18	21:22	21:35	21:40	22:12	22:23	22:30	23:44	23:06	23:30	23:31	0:14
204	19:40	19:54	20:04	20:17	20:22	21:04	21:17	21:39	22:00	22:18	22:22	22:35	22:40	23:12	23:23	23:30					
146	20:40			21:17	21:22	22:04	22:17	22:39	23:00	23:18	23:22	23:35	23:40	0:12	0:23	0:30					

Trains ne circulant pas les Dimanches et les jours fériés

### Plan de transport Al Boraq à partir du Lundi 19 Septembre 2022

#### Sens Casa voyageurs > Tanger

N° de Train	1001*	1005	1009	1013	1017	1021	1025	1033	1037	1041	1045	1049	1053	1057**	1061
Casa Voyageurs	Départ	06:00	07:00	08:00	09:00	10:00	11:00	12:00	14:00	15:00	16:00	17:00	18:00	19:00	21:00
Rabat Agdal	Arrivée	06:45	07:45	08:45	09:45	10:45	11:45	12:45	14:45	15:45	16:45	17:45	18:45	19:45	21:45
Rabat Agdal	Départ	06:50	07:50	08:50	09:50	10:50	11:50	12:50	14:50	15:50	16:50	17:50	18:50	19:50	21:50
Kénitra	Arrivée	07:17	08:17	09:17	10:17										

*Botola Pro D1***Le MAT s'offre l'IRT et le derby du Nord**

Le Moghreb de Tétouan a remporté le derby du Nord face à l'Ittihad de Tanger sur le score de 2 buts à 1, lundi au stade Saniat Rmel, en match de la 26<sup>e</sup> journée de la Botola Pro D1 de football.

Les locaux ont ouvert le score

par Bilal El Megri (3<sup>e</sup>), avant que Hamza Darai ne double la mise (15<sup>e</sup>). Mouhcine Moutouali a réduit l'écart pour l'équipe du Détroit à la 53<sup>e</sup> minute de jeu en transformant un penalty.

Le Moghreb de Tétouan a été

réduit à dix après l'expulsion d'Abdelilah Madkour (53<sup>e</sup>).

A l'issue de cette rencontre, le MAT occupe la 15<sup>e</sup> place au classement avec 19 unités, tandis que l'IRT est 11<sup>e</sup> avec 31 points, exæquo avec l'Union Touarga.



## Olivier Niggli : *Le Maroc, un leader régional en matière de lutte contre le dopage*



**L**e Maroc joue un rôle de leader au niveau régional en matière de lutte contre le dopage, a affirmé, lundi à Rabat, le directeur général de l'Agence mondiale antidopage (AMA), Olivier Niggli.

S'exprimant lors de la cérémonie d'ouverture du premier forum des organisations nationales antidopage africaines (ONAD), organisé lundi et mardi dans la capitale marocaine, M. Niggli a relevé que l'Agence marocaine antidopage (AMAD), créée en 2021, ne cesse d'occuper la place qui lui

échoit dans le paysage antidopage africain et plus globalement mondial, soulignant que la coopération entre l'AMA et l'AMAD est fructueuse et exemplaire.

Et d'ajouter que l'AMAD est appelée à jouer un rôle important dans les grands événements qui se tiendront dans les années qui viennent dans le Royaume, relevant qu'il est important de montrer aux athlètes qui viendront au Maroc que la lutte contre le dopage est une affaire prise au sérieux.

Le directeur général de l'AMA a, par ailleurs, assuré que le forum des

ONAD, le premier du genre en Afrique, se veut l'occasion de discuter et partager les différentes expériences et les meilleures pratiques en matière de lutte contre le dopage.

Le premier forum des organisations nationales antidopage africaines est le fruit d'une collaboration entre l'Agence mondiale antidopage, son bureau Afrique et l'Agence marocaine antidopage.

Au menu des débats, plusieurs panels axés entre autres sur «le renforcement du rôle des sportifs», «la solidarité régionale», «la coopération gagnant-gagnant», «les prochaines étapes pour la Coupe d'Afrique des nations (CAN) Maroc-2025», «le processus de mise en œuvre du Code 2021», «des opportunités pour le Code 2027» et «l'innovation dans l'antidopage : quelles sont les prochaines étapes?».

Ce conclave réunit les représentants des organisations nationales antidopage du continent autour d'un objectif commun, à savoir renforcer la coopération régionale, permettre de partager les bonnes pratiques et promouvoir une lutte harmonisée et efficace contre le dopage en Afrique.

Ce rendez-vous inédit constitue également une plateforme stratégique d'échange, de dialogue et de renforcement des capacités, dans le cadre des efforts continus pour un sport africain intègre et propre.

## Signature d'une convention pour former les jeunes talents de la FRMF aux compétences numériques et à l'IA

**U**ne convention de partenariat visant à former les jeunes talents de la Fédération Royale marocaine de football (FRMF) aux compétences numériques et à l'intelligence artificielle a été signée, lundi à Marrakech, entre le ministère de la Transition numérique et de la Réforme de l'administration, le ministère de l'Economie et des Finances la FRMF et l'Université Mohammed VI Polytechnique

Signée en marge de la 3<sup>e</sup> édition de GITEX Africa Morocco, cette convention s'inscrit en droite ligne avec la Vision de Sa Majesté le Roi Mohammed VI en faveur d'une société numérique inclusive, fondée sur l'égalité des chances et la réduction des fractures technologiques.

Selon les parties signataires, ce partenariat reflète aussi la priorité donnée à la formation des jeunes générations aux compétences de demain.

Le numérique, à l'œuvre dans le monde du football à travers les divers algorithmes et programmes d'analyse de données mis en place par les clubs et les sélections, est devenu un outil essentiel pour les coaches et les jeunes joueurs. C'est précisément l'ambition de cette convention, qui vise à accompagner les jeunes footballeurs dans l'optimisation de leur parcours sportif à travers le numérique.

Plus de 200.000 bénéficiaires, âgés entre 8 et 18 ans, sont ciblés par ce projet, désormais intégré au programme national de formation au numérique et à l'intelligence artificielle.

### *Championnat national scolaire de volley-ball mixte*

## Victoire du lycée qualifiant Hassan II de Rabat

**L**e lycée qualifiant Hassan II relevant de la direction préfectorale du ministère de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports à Rabat, a remporté le Championnat national scolaire de volley-ball mixte (catégorie garçons de moins de 18 ans), qui a pris fin samedi

La deuxième place est revenue au lycée qualifiant Al Farabi relevant de la direction provinciale de Fquih Ben Salah (région Béni Mellal-Khénifra), suivi de l'établissement Princesse Lalla Salma relevant de la direction de Fès (région Fès-Meknès).

Dans la catégorie "Volley-ball pour tous" U18 garçons, la première place a été

remportée par la direction provinciale de Taouate (région Fès-Meknès), représentée par le lycée qualifiant Mohammed VI. La deuxième place a été décrochée par le lycée qualifiant Mohammed VI de la direction de Tan-Tan (région Guelmim-Oued Noun) suivi du lycée qualifiant Mohammed V, relevant de la direction de Sidi Bennour (région Casablanca-Settat).

Pour la catégorie "Sport pour tous" U15 garçons, la première place a été obtenue par le lycée qualifiant Ahmed Rachidi (direction provinciale de Larache, région Tanger-Tétouan-Al Hoceima), suivi du collège Saadiens (direction de Ta-

roudant, région Souss-Massa) et du collège Al Khawarizmi (direction de Berkane, région de l'Oriental).

Dans la catégorie "Sport d'élite" U15 garçons, la direction d'Al Fida-Mers Sultan (région Casablanca-Settat) s'est classée première, suivie de la direction de Fès (région Fès-Meknès) en deuxième position, et de la direction de Kalaa Sraghna (région Marrakech-Safi) en troisième.

Enfin, pour la catégorie "Sport d'élite" U18 garçons, la direction d'Ain Sebaâ-Hay Mohammadi (région Casablanca-Settat) s'est adjugé la première place, devant celles de Rabat (Région Rabat-Salé-Kéni-

tra) et d'Errachidia (région Drâa-Tafilalet).

La cérémonie de clôture s'est tenue à l'Université Euromed de Fès, en présence du secrétaire général de la wilaya de Fès-Meknès, du vice-président de la Fédération Royale marocaine du sport scolaire, du directeur de la promotion du sport scolaire au sein du ministère de tutelle, ainsi que du directeur de l'Académie régionale d'éducation et de formation (AREF) de Fès-Meknès.

Un hommage a également été rendu à plusieurs cadres éducatifs en reconnaissance de leur contribution au développement du sport scolaire.

## Au Nigeria, une célébrité incarcérée pour avoir lancé des billets de banque pendant son mariage

Un tribunal au Nigeria a condamné lundi à six mois de prison un célèbre maquilleur pour avoir lancé des billets de banque en l'air pendant son mariage, a annoncé l'agence anticorruption.

Faire pleuvoir des billets de banque sur les danseurs et autres invités est souvent le point d'orgue des mariages au Nigeria. Mais cette pratique, connue sous le nom de "spraying", est interdite depuis 2007 car considérée comme une insulte au naira, la monnaie nationale.

Selon la Commission des crimes économiques et financiers (EFCC) du Nigeria, un tribunal fédéral de Kano,

dans le nord du pays, a condamné à six mois de prison ferme Abdullahi Musa Huseini, connu sous le nom d'Amuscap auprès de ses 153.000 abonnés sur Instagram.

Il a été reconnu coupable d'avoir "délibérément dégradé et abusé" de la monnaie nationale en répandant dans les airs lors de son mariage en décembre une centaine de billets de 1.000 nairas, l'équivalent de 59 euros au total.

Les autorités nigérianes ont ciblé plusieurs célébrités lanceuses de billets ces derniers mois, s'attirant des critiques selon lesquelles elle applique la loi de façon sélective.



L'an dernier, une célèbre influenceuse transgenre connue sous le nom de Bo-brisky par ses cinq millions

d'abonnés sur Instagram, ainsi que l'actrice Oluwadasimi Omoseyin, avaient été également condamnées

à six mois de prison chacune pour avoir fait pleuvoir des nairas en diverses occasions.

### Recettes

## Calamar au chorizo et épices du Maroc



#### Ingrédients

1 kg Calamar  
50 g Chorizo  
400 g Purée de tomates  
10 cl Vin blanc  
30 cl Eau  
2 Oignons  
2 Gousse d'ail  
4 càs D'huile d'olive  
2 càc Poivre  
3 càc Sel  
3 càc Épices du Maroc

#### Préparation

##### Etape 1 / 3

Mettre en mode dorage pendant 10 minutes, mettre l'huile d'olive, l'ail, le calamar et le chorizo, remuer pour faire dorer les ingrédients.

1kg Calamar  
50g Chorizo  
2 Oignons  
2 Gousse d'ail  
4càs D'huile d'olive  
2càc Poivre  
3càc Sel  
3càc Épices du Maroc

##### Etape 2 / 3

Arrêté le monde dorage. Mettre la purée de tomates, Vin blanc et l'eau. Mettre en mode sous pression pendant 10 minutes

400g Purée de tomates  
10cl Vin blanc  
30cl Eau  
Cuisson haute pression  
10 min

##### Etape 3 / 3

## Trump plante un "MAGAnolia" dans les jardins de la Maison Blanche

Donald Trump a récemment planté un jeune arbre dans les jardins de la Maison Blanche, baptisé "MAGAnolia", en référence à son slogan "Make America Great Again" ("Rendre sa grandeur à l'Amérique").

L'arbuste remplace le plus vieil arbre de la résidence présidentielle américaine, un autre magnolia planté il y a près de deux siècles par un lointain prédécesseur du milliardaire républicain, le président Andrew Jackson.

Le vieil arbre était "en très mauvais état" et devenait dangereux, avait expliqué l'actuel président le mois dernier. Il avait mal résisté à l'atterrissage en 1994 d'un petit avion qui avait fini sa course à ses pieds, tuant le pilote.

Les journalistes n'ont pas eu accès à la plantation du nouvel arbre, mais la Maison Blanche a diffusé des images du président occupé à creuser le sol à l'aide d'une pelle en or.

La plupart des présidents des Etats-Unis ont pris l'habitude de planter des arbres commémoratifs dans les jardins de la Maison Blanche depuis les années 1870, selon le National Park Service.

